

مركز الامم المتحدة

nationaliste a été élu de la République serbe

Le président du Liberia en visite officielle en France

MONROVIA. Charles Taylor, l'ancien chef de guerre élu président du Liberia après un scrutin sans contestation majeure en juillet 1997, effectuera à compter de lundi 28 septembre une visite officielle de trois jours en France, la première en Occident depuis son investiture il y a plus d'un an. Charles Taylor, dont l'endorsement à la réputation sulfureuse n'a jamais manifesté le moindre état d'âme pendant les sept années de carnage de la guerre civile, a été précédé d'une importante délégation ministérielle (finances, plan, commerce, santé, information) qui a commencé jeudi à Paris à préparer ses entretiens avec Jacques Chirac, Charles Josselin (coopération) et Bernard Kouchner (santé). Cinq jours après s'être réfugié à l'ambassade des Etats-Unis à Monrovia, le « général » Roosevelt Johnson, rival de Charles Taylor, a été évacué vendredi vers la Sierra Leone par hélicoptère. Les combats qui ont opposé le week-end dernier les partisans du « général » aux forces de sécurité gouvernementales en plein centre de la capitale, ont fait « au moins » 47 morts et plus de cent blessés par balles, a-t-on annoncé vendredi de source hospitalière. — (AFP/Reuters)

L'Afrique centrale soutient Laurent-Désiré Kabila

LIBREVILLE. L'Afrique centrale a pour la première fois pris position dans le conflit en République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) en apportant, jeudi 24 septembre, d'une seule voix son « appui » au président Laurent-Désiré Kabila et en condamnant « l'agression extérieure » dont fait l'objet son pays en proie depuis le 2 août à une rébellion armée. Sans citer nommément le Rwanda et l'Ouganda, accusés par M. Kabila de soutenir cette rébellion, les huit pays présents à ce sommet ont clairement demandé aux deux voisins de l'est de la RDC, qui n'avaient pas été invités, de retirer leurs troupes du territoire congolais. « Je suis satisfait de ce sommet et du soutien des pays francophones », a déclaré M. Kabila au terme de cette réunion, à laquelle avaient pris part les présidents du Gabon, organisateur de la rencontre, du Tchad, du Centrafrique, du Congo-Brazzaville, de la Guinée équatoriale et de la Namibie, ainsi que le premier ministre du Cameroun et le ministre de l'intérieur angolais.

DÉPÊCHES

- **CONGO :** vingt-cinq instructeurs militaires français sont arrivés jeudi 24 septembre à Brazzaville, pour former, pendant trois mois, les « cadres intermédiaires de la gendarmerie congolaise », a annoncé vendredi l'ambassadeur de France au Congo, Hervé Bolot. Dissoute en 1970 et reformée en 1991, la gendarmerie est considérée comme le corps le plus discipliné de la force publique congolaise. La France a contribué à la mise en place des nouvelles structures de la gendarmerie au Congo, en y consacrant près de 9 millions de francs depuis 1992. — (AFP)
- **IRAN :** plusieurs missiles Shahab-3, montés sur des camions, ont défilé, vendredi 25 septembre, à Téhéran, pour célébrer le dix-huitième anniversaire de la guerre avec l'Irak. Testé à la fin de juillet, le missile a une portée de 1300 kilomètres et peut donc atteindre la plupart des pays de la région, Israël compris. Accrochée à un camion, une pancarte signalait : « Israël doit être effacé de la carte du monde. » — (AFP)
- **ISRAËL :** l'Assemblée générale annuelle de l'UNEP a réitéré, dans la nuit de vendredi à samedi, à bord de la question du programme modérateur israélien, en ne se prononçant pas sur un projet de résolution intitulée « Capacité et menace nucléaires israéliennes ». Cette résolution avait été remise à l'ordre du jour par les Etats arabes, alors qu'elle ne figurait pas au menu des précédentes assemblées générales depuis le début des années 90. — (AFP)
- **LESOTHO :** six districts sud-africains frontaliers du Lesotho ont été déclarés « zones sinistrées » après l'afflux de réfugiés qui ont fui ce petit royaume montagneux, a indiqué, vendredi 25 septembre, le ministre sud-africain des affaires provinciales. Quelque 4 000 réfugiés ont gagné ce secteur frontalier à la suite des combats entre les forces sud-africaines et botswanaises, dépêchées mardi au Lesotho pour y rétablir l'ordre à la demande du gouvernement de Maseru, et les « dissidents » de l'armée locale, qui tentent de se regrouper dans les montagnes. — (AFP)

Lionel Jospin estime que la Chine poursuivra « son chemin vers la liberté »

Alstom est bien placé pour réaliser une ligne de métro à Shanghai

Lionel Jospin a rencontré, vendredi 25 septembre, le président chinois Jiang Zemin au cours d'un entretien qualifié de « cordial et cha-

leuroux ». Le premier ministre a transmis un message du dalaï-lama au chef de l'Etat, qui lui a longuement parlé du Tibet. Samedi, M. Jospin

s'est ensuite rendu à Shanghai, où il a assisté à la signature d'une commande potentielle à Alstom pour la réalisation d'une ligne de métro.

SHANGHAI de nos envoyés spéciaux

Les représentants de la « société civile » chinoise ne se soucient en rien de la démocratie : telle pourrait être la conclusion que retirera Lionel Jospin d'une rencontre voulue « informelle » à Shanghai avec 155 francophones - universitaires, artistes et hommes d'affaires -, à l'issue, samedi 26 septembre, de sa visite en Chine populaire. Au cours de cette rencontre, soigneusement encadrée par les autorités chinoises, les invités se sont en effet abstenus d'aborder les sujets politiques sensibles, imitant en cela Lionel Jospin lui-même, qui venait de saluer entre les écueils d'un discours consacré à la mondialisation, aux mutations sociales et à la place de l'Etat.

Evoquant l'ouverture de la Chine et son dialogue prudent avec les instances internationales sur la question des droits de l'homme, le premier ministre a estimé que, à la

faveur des échanges, on en était arrivé, aujourd'hui, à « mettre en harmonie des valeurs héritées de nos civilisations respectives tout en consolidant des normes devenues universelles. C'est pourquoi nous ne doutons pas que ce grand pays qu'est la Chine poursuivra le chemin de liberté qu'il s'est lui-même tracé ». Le concept de « société civile » étant naturellement étranger au système politique en vigueur à Pékin, l'essentiel de cette conversation impromptue s'est borné à des sujets plus neutres : l'avenir de l'université dans le marché, la transmission du savoir ou la place du secteur public dans la planète industrielle.

LE CONCEPT ET SON INTERPRÉTATION

Très en phase avec Pékin, M. Jospin s'est dit partisan d'un « équilibre renouvelé » entre l'Etat et le marché, dans « une relation harmonieuse fondée sur le droit », afin que chacun puisse « conquérir sa liberté dans le respect d'autrui ». Il avait à

plusieurs reprises relevé qu'à propos de libertés et de droits, dirigeants chinois et occidentaux avaient encore, pour l'heure, « des concepts identiques, mais des interprétations différentes ».

Auparavant, vendredi, Lionel Jospin avait dû faire un long détour pour aller retrouver le président chinois, Jiang Zemin, à Hefei, chef-lieu de la province de l'Anhui (centre du pays), où le chef de l'Etat se trouvait en tournée d'inspection des travaux de secours aux zones affectées par les inondations de l'été. Au terme d'une rencontre de deux heures, le chef du gouvernement s'est dit frappé par « le caractère direct, cordial, chaleureux et dépourvu de formalisme » de sa conversation avec M. Jiang. Le président chinois lui-même s'est félicité de « l'excellent entretien » que M. Jospin avait eu la veille avec son homologue, Zhu Rongji, avant d'ajouter : « Nous pourrions avoir une conversation libre sur tous les su-

jets qui vous intéressent ». Le premier ministre français s'est donc montré intéressé par la modernité, par l'effet de la crise financière sur la société, par l'affirmation des libertés. Le président chinois, pour sa part, a longuement parlé du Tibet, en réponse à M. Jospin qui lui avait transmis oralement un message du dalaï-lama.

C'est après cette escapade provinciale que le premier ministre a mis le cap sur Shanghai, où il a assisté à la signature d'une commande potentielle en vue de la réalisation par Alstom d'une nouvelle ligne de métro - la troisième dans cette ville. Il s'agirait de fournir 24 rames de 6 voitures, de type Métropolis, pour une ligne entièrement aérienne, matériel roulant représentant 1,2 milliard de francs. Encore ne s'agit-il que d'une lettre d'intention.

Olivier Biffaud et Francis Deron

Pérez du poids. Optez pour une montre plus légère.



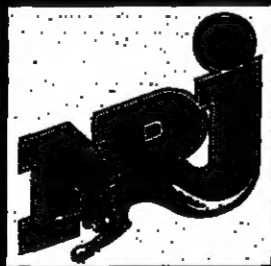
Réf. 3707
La GST Chrono-Automatique avec boîtier et bracelet en titane résistant, confortable au porter et ultra-léger. Egalement disponible en or jaune et en acier à partir de FRF 22500.-

IWC

International Watch Co. Ltd. Schaffhausen, Switzerland
Since 1868

Notre catalogue général vous sera envoyé gratuitement sur simple demande à BCM/IWC S.A., 90, Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris. 01/42 89 65 51, Belgique: 0031/20/672 33 33, Suisse: 0041/52/635 65 65
<http://www.iwc.ch>

La vie sans tabac, vous commencez quand ?
du 10 septembre au 6 novembre 1998, avec



Pour arrêter de fumer,
commençons par en parler !



à l'initiative de

CFES

Association Française pour l'arrêt du tabac

Le renouvellement d'un tiers des sièges au Sénat est dominé par la bataille pour la présidence

Lionel Jospin a l'intention de préciser son projet de réforme du mode de scrutin

Les élections sénatoriales de dimanche 27 septembre sont destinées à désigner cent quatre sénateurs. Structuralement à droite, la seconde

chambre du Parlement ne sera pas bousculée par ce scrutin. En revanche, les résultats pourraient peser dans la bataille pour la présidence

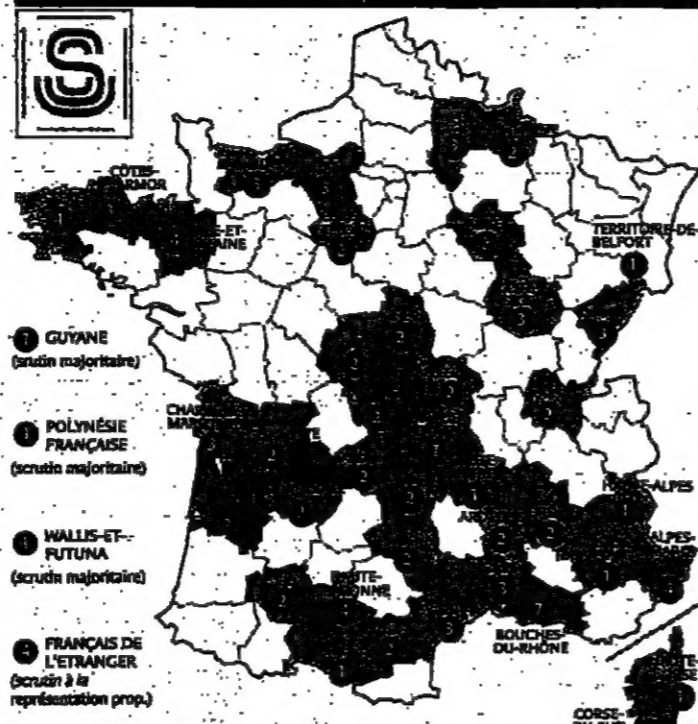
du Sénat, qui opposera, le 1^{er} octobre, le sortant, René Monory (UDF-FD), à un candidat issu du RPR, Christian Poncelet.

UN PEU moins de cinquante mille « grands électeurs », émanant pour l'essentiel des conseils municipaux, voteront, dimanche 27 septembre, pour désigner au suffrage indirect cent quatre sénateurs, soit environ un tiers des effectifs du Sénat, qui seront élus pour neuf ans. La seconde chambre du Parlement est en effet renouvelée par tiers tous les trois ans, ce qui écarte toute perspective de bouleversement politique. Son ancrage structurel à droite conduit d'ailleurs périodiquement la gauche à souhaiter en corriger le mode d'élection.

Lionel Jospin n'échappe pas à la règle. En avril, le premier ministre avait qualifié le Sénat d'« anomalie » et de « survivance des Chambres hautes conservatrices » (Le Monde du 21 avril). Il avait annoncé son souhait de réformer le mode de scrutin sénatorial « après le prochain renouvellement sénatorial de septembre ». Mardi 29 septembre, lors des journées parlementaires socialistes, à Tours, il a l'intention de revenir à la charge en précisant le calendrier de l'examen de ce projet par le Parlement. Il s'agit d'étendre le scrutin proportionnel, actuellement réservé aux départements comportant cinq sénateurs et plus, à ceux qui n'en comportent que quatre, voire trois ; de réactualiser le nombre de sénateurs par département en fonction des chiffres du dernier recensement ; et de mieux indexer le nombre de « grands électeurs » sur la population des départements.

Le scrutin de dimanche concerne les départements qui ont, par ordre alphabétique, de l'Ain à l'Indre, ainsi que le Territoire de Belfort, la Guyane, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, et quatre des douze sièges représentant les Français expatriés. A cela s'ajoutent deux élections partielles : en Haute-Loire, un siège a été rendu vacant par le décès de son détenteur, Régis Pleton (DL), qui était lui-même le

Le mode de scrutin des départements renouvelables



suppléant de Jean-Paul Chambriard (RI), également décédé ; dans le Puy-de-Dôme, il s'agit de pourvoir le siège de Roger Quilliot (PS), dont il avait démissionné en juillet avant de se donner la mort.

Trente-trois sièges remis en jeu sont actuellement détenus par la gauche (deux communistes,

treize socialistes et un radical de gauche), et soixante et onze par la droite. Du fait du résultat de scrutins antérieurs (municipales de 1993, cantonales de 1998), la gauche, notamment le PS, devrait gagner quelques sièges supplémentaires. Au sein de la droite, qui régresserait donc un peu sans que sa suprématie soit contestée, le RPR devrait, comme c'est déjà le cas depuis plusieurs renouvellements, se renforcer au détriment des différentes familles de l'ancienne UDF, en particulier des centristes.

De l'ampleur de ces mouvements dépendra en partie la physionomie de l'élection, le 1^{er} octobre, du président du Sénat, dont l'enjeu domine le scrutin de dimanche. Candidat à sa propre succession, René Monory (UDF-FD) a aujourd'hui un concurrent issu du RPR en la personne de Christian Poncelet, président de la commission des finances. Un recul important de sa famille politique au bénéfice du RPR affaiblirait sa position. D'autant plus que le mouvement gaulliste entretient soigneusement l'incertitude sur son attitude dans cette bataille. Dans un entretien à La Liberté de l'Est, samedi 26 septembre, le président du RPR, Philippe Séguin, précise ainsi que « c'est au second tour » que le RPR, « en tant que mouvement politique », s'estimerait « fondé à intervenir ». « C'est en effet à ce moment-là que le problème sera éventuellement politique et qu'il pourra s'agir de préserver la majorité sénatoriale et l'intégrité de L'Alliance », affirme-t-il.

Cécile Chambraud

Philippe Séguin juge « bienvenues » les candidatures à la tête du RPR

« TOUTES les candidatures sont légitimes. Elles sont même plus que cela, à mes yeux : elles sont les bienvenues », affirme Philippe Séguin, dans un entretien accordé, samedi 26 septembre, à La Liberté de l'Est, à propos de la première élection du président du RPR au suffrage direct des militants, qui aura lieu à la mi-décembre. « Je serais singulièrement inconséquent, explique-t-il, si, après avoir fait de la démocratisation un thème central de la rénovation [du RPR], j'essayais de frapper d'illegimité toute candidature contre moi - qui, au surplus, ne me suis pas déclaré. »

Interrogé sur les relations entre l'Elysée et la direction du RPR, M. Séguin ajoute : « Je souhaite qu'on ne fasse pas le jeu de nos adversaires en accréditant l'idée d'un conflit permanent (...), en prenant en otage, au surplus, des braves gens qui sont à cent heures de toutes ces histoires et veulent surtout manifester leur fidélité à Jacques Chirac, souvent hors de tout engagement partisan. »

Le Conseil d'Etat rejette un recours de Bruno Mégret

LE CONSEIL D'ÉTAT n'a pas suivi les conclusions de son commissaire du gouvernement, en jugeant, vendredi 25 septembre, le recours de Bruno Mégret contre le décret chargeant Henri d'Artillo, député (PS) des Bouches-du-Rhône, d'une mission temporaire auprès du secrétaire d'Etat à l'Industrie (Le Monde daté 20-21 septembre). Il a estimé que la nomination d'un parlementaire en mission n'entre pas dans la catégorie des « actes de gouvernement », qui bénéficient d'une immunité juridictionnelle, mais des « décisions administratives », susceptibles d'un contrôle par la juridiction administrative.

M. Mégret prétendait que la mission confiée à M. d'Artillo n'était destinée qu'à éviter l'organisation d'une élection législative au cas où il serait élu sénateur (Le Monde du 7 août). Le Conseil a jugé que non, au vu du rapport sur « L'utilisation par les collectivités locales des nouvelles technologies de l'information » que M. d'Artillo a remis.

DÉPÊCHES
■ RHÔNE-ALPES : Dominique Strauss-Kahn a refusé la nomination d'un conseiller régional Front national de Rhône-Alpes au sein du conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône. Dans un courrier adressé, vendredi 25 septembre, à Charles Millon, le ministre de l'économie et des finances invite le président de la région Rhône-Alpes à « soumettre dans les meilleurs délais au gouvernement une nouvelle proposition ». M. Millon avait proposé, le 14 septembre, la désignation d'André Clavel au conseil d'administration de la CNR.
■ EUROPÉENNES : Jean-Luc Mélenchon, sénateur (PS) et l'un des chefs de file de la Gauche socialiste, a proposé, vendredi 25 septembre, sur France-Inter, que la gauche « plurielle » présente une liste et un « programme commun » aux élections européennes. « Je ne vois pas ce que la gauche a à gagner d'aller à cette élection en ordre dispersé, liste par liste », a-t-il déclaré.
■ SYNDICATS : les opposants internes à la CFTC ont décidé, jeudi 24 septembre, de dissoudre leur association Syndicalisme d'abord, créée en février, après l'échec de la centrale chrétienne aux élections prud'homales. Ils affirment rechercher « d'autres possibilités d'action » et envisagent d'« offrir une alternative de changement » lors du congrès de novembre 1999 (Le Monde du 9 septembre).

Ne laissez pas tomber vos CHEVEUX...

L'ORÉAL PEUT VOUS AIDER.

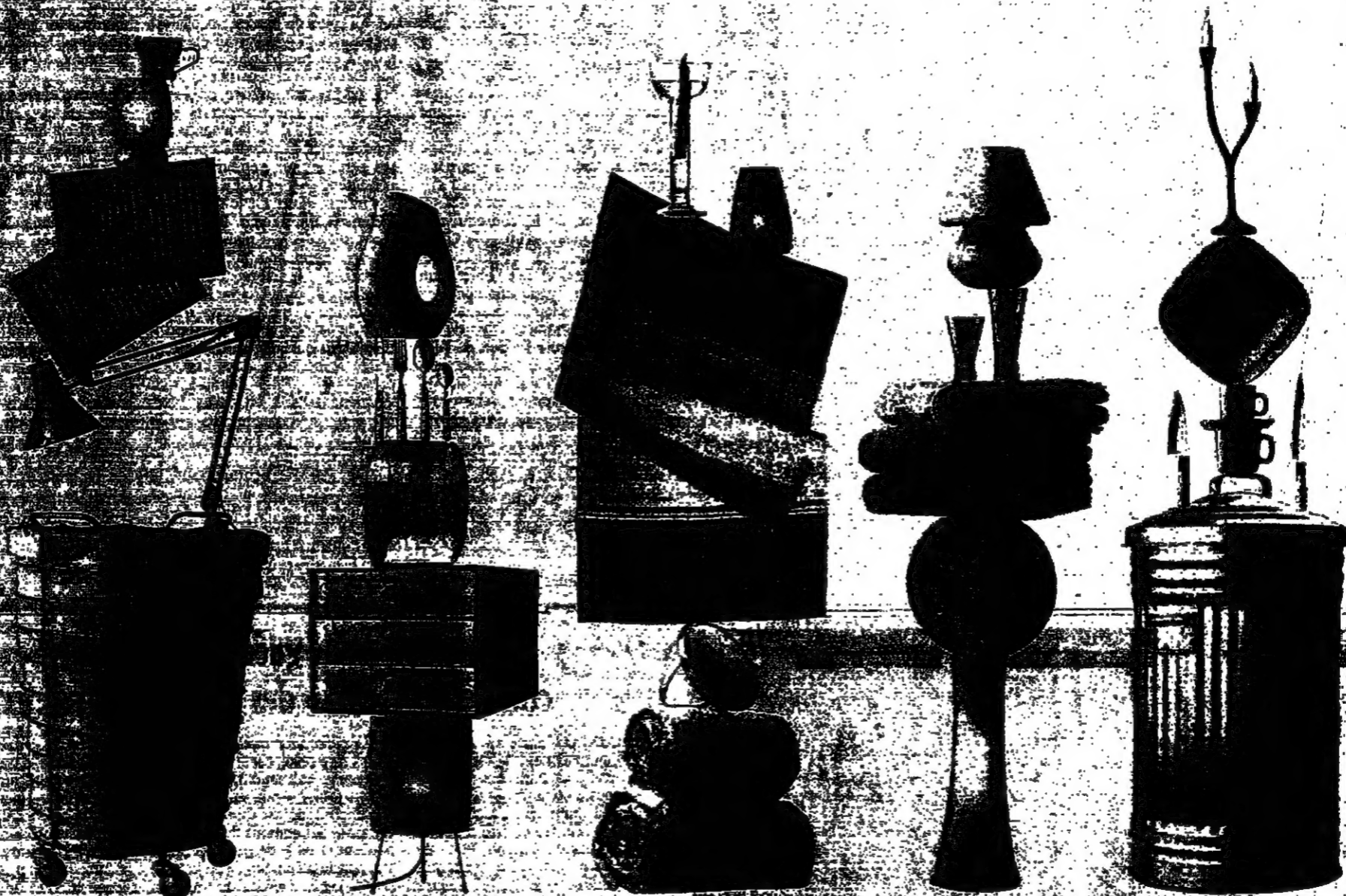
L'ORÉAL PROGRESS HOMME

هكذا من الاجل

(Publicité)

LE MONDE / DIMANCHE 27 - LUNDI 28 SEPTEMBRE 1998 / 9

ON A, AU MOINS,
25 RAISONS DE SE RÉJOUIR
DES 25 ANS D'HABITAT !



25
ans

habitat

Tous les magasins Habitat célèbrent les 25 ans d'Habitat.
1615 Habitat (101 F la minute)
<http://www.habitat.fr>

هكذا من لايصل

Les experts psychiatres considèrent l'équipée meurtrière comme un « accident » dans la vie de Florence Rey

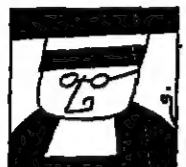
Le docteur Dubec a évoqué la « complémentarité malheureuse » de l'accusée avec Audry Maupin

Le procès de Florence Rey, accusée d'avoir participé le 4 octobre 1994 à l'équipée meurtrière au cours de laquelle cinq personnes ont été tuées,

s'est poursuivi, vendredi 25 septembre devant la cour d'assises de Paris, par les expertises psychiatriques de la jeune femme. Le docteur Mi-

chel Dubec a analysé les « bascules » qui l'ont fait passer de l'enfermement familial à celui d'une liaison fusionnelle avec Audry Maupin.

FACÉ au mystère, il manquait des clés, des éléments de compréhension. Au fil des audiences, la pudeur, les mots hachés et les larmes retenues avaient constamment cantonné Florence Rey au secret de son monde intérieur.



PROCES
psychiatres se succèdent devant la cour d'assises de Paris pour décrypter l'indicible, poussières d'explications impalpables sur le visage triste de l'accusée.

Rassemblant les conclusions des expertises qui ont été menées dans un premier temps d'octobre 1994 à novembre 1995, le docteur Michel Dubec rappelle tout d'abord l'impressionnante phase de mutisme, qui dura plusieurs semaines après l'équipée meurtrière du bois de Vincennes et de la Nation. Sidération devant les faits. « *Rarissime* » par son intensité, rapporte l'expert, le silence, dès l'origine, n'excluait pourtant pas « une demande de contact relationnel, qui n'était pas nécessairement fondé sur les mots ».

Avec le temps apparaissait alors une jeune fille « intelligente », mais « incapable de dire des choses simples » car « hypersensible et émotive », une adolescente « introvertie, marquant une tendance à la réverie et au repli sur soi », notamment marquée par « une incapacité à créer les compromis sociaux nécessaires à la vie ».

Écartant l'existence de toute anomalie mentale, les experts notaient ainsi « un indice de désadaptation grave proche de la psychose »,

se traduisant par un fonctionnement de type « tout ou rien ». Le « mépris de l'évidence, [la] mise en cause de la relativité du langage et des idées » débouchaient sur « un grand vide ou des tentatives d'originalité absolue ». Au travers « d'écarts dépressifs », ils décelaient enfin « un sentiment de solitude très intense, très ancien ».

Ainsi, psychologues et psychiatres trouvaient dans l'environnement familial de Florence Rey les fermentations, selon eux, d'un premier « enfermement ». Bousculant les apparences, ils s'accordaient aujourd'hui pour pointer du doigt « le cocoon familial pathogène », qui fut celui de la jeune fille. « Un milieu définitivement clos », « un univers où il était difficile de s'exprimer ». Et ce en dépit des efforts de ses parents qui s'étaient employés, jeudi 24 septembre, à témoigner du contraire.

Préférant à l'image d'une vie de famille lisse et sans histoires celle d'un « milieu familial paradisiaque », ils rappellent la maladie mentale dont souffre le père de l'accusée, victime d'hallucinations auditives et sensorielles majeures, provoquant des « propos délirants », voire violents. Ils soulignent la volonté familiale, et surtout maternelle, qui a toujours été « y compris jusqu'à l'audience - de ne point en parler : « De faire rentrer l'irréel dans la normalité », comme l'explique en substance Renée Gaubert, psychologue et enquêtrice de personnalité.

La rencontre avec Audry Maupin en 1993 à l'âge de dix-huit ans, note Michel Dubec, marque alors une « première bascule » dans la vie de Florence Rey. La jeune fille « a épousé une autre famille, plus

ouverte, plus tolérante ». « Elle a trouvé des parents idéaux », ainsi qu'un appui pour la construction de sa propre personnalité au travers de sa relation idéalisée avec Audry Maupin. Mais cet assujettissement amoureux, selon l'expert, allait finalement se révéler être « une deuxième prison qui lui donnait l'illusion de la liberté ». « La relation était fusionnelle, confirme l'enquêteur de personnalité. Florence Rey se fondait en Audry Maupin. Elle le subissait à l'aveugle. Elle n'avait pas peur du danger quand elle était avec lui. Elle allait d'un enfermement vers un autre enfermement. »

« PARFAITEMENT RÉADAPTABLE »

Ainsi l'enchaînement dramatique des faits du 4 octobre 1994, qui coûta la vie à cinq personnes, dont trois policiers, un chauffeur de taxi et Audry Maupin lui-même - deuxième « bascule » dans la vie de Florence Rey -, s'est-il inscrit, pour Michel Dubec, dans le cadre d'une escalade mutuelle entre les deux jeunes gens, soucieux, à tout prix, de ne pas se décevoir. « Florence Rey a été un objet d'offense pour Audry Maupin, dit l'expert. Il était obligé de correspondre à l'image du héros inébranlable, protecteur. De son côté, Florence Rey cherchait à correspondre à l'idée qu'Audry Maupin voulait d'elle. Pour sortir de sa fragilité, elle a choisi une fuite en avant par l'originalité absolue. »

Pour Michel Dubec, l'équipée meurtrière de la Nation et du bois de Vincennes est donc un « accident » dans la vie psychique de l'accusée. Cette rupture, explique-t-il, ne relève pas d'un comportement de délinquant, de psycho-

pathe ou d'un comportement préétabli, mais plutôt d'une « complémentarité malheureuse » des deux jeunes gens, de leurs caractères et de leurs inconscients. Au milieu de la tourmente adolescente, le projet initial du braquage de la pré-fourrière de la porte de Pantin apparaît ainsi, selon lui, « plus fantasme qu'adapté ».

« On ne voit pas comment cette situation pourrait se reproduire », précise son collègue expert-psychiatre, le docteur Cousin. Il n'y a aucune dangerosité sociale. Ayant pratiqué, à la demande du président de la cour d'assises, une nouvelle expertise l'été dernier, le docteur Dubec confirme que l'accusée présente « une personnalité en pleine évolution », « parfaitement réadaptable ». Il mentionne que Florence Rey a suivi, en prison, une psychothérapie. La jeune femme, selon lui, est aujourd'hui capable d'exercer un regard critique sur sa propre responsabilité. Elle est choquée des conséquences des faits. Quant à l'image d'Audry Maupin, elle s'est « fissurée » depuis l'été 1995 et fait l'objet d'un processus de « désidéalisations ».

M^e Henri Leclerc, avocat de Florence Rey, s'inquiète alors de savoir ce que pense l'expert de l'apparente « régression du discours » de l'accusée à l'audience, de ses difficultés à s'exprimer. « L'expertise est trop forte pour elle, explique Michel Dubec. Tout procès a une fonction de réévaluation et de ritualisation [des faits] en mots. C'est le reflet de la réalité. La troisième « bascule », aux conséquences encore inconnues, dans la vie de Florence Rey.

Jean-Michel Dumay

Une enquête est ouverte après le meurtre d'un indicateur des RG

La victime se disait menacée

L'HOMME est mort chez lui près de Chartres (Eure-et-Loir), jeudi 24 septembre, peu après 21 heures. Sylvain Loewinski, quarante-six ans, a été abattu, devant sa femme et son enfant, de huit balles tirées par deux hommes, dont les visages étaient masqués par des capotes. Sylvain Loewinski était un indicateur des renseignements généraux de la préfecture de police de Paris (RGPP). Il avait comparu, le jour même, devant le tribunal correctionnel de Paris dans une affaire d'escroquerie. Une peine d'un an de prison avait été requise contre lui. Au cours du procès, sa collaboration avec la police avait été clairement évoquée. Le jugement devait être rendu le 15 octobre.

L'affaire commence en 1995, pendant la série d'attentats islamistes. Proche de la mouvance autonome, Sylvain Loewinski propose ses services aux gendarmes, qui l'orientent vers les RGPP. Il promet des informations sur le milieu des intégristes musulmans. Il sera peu disert sur ce sujet, mais il fournit des renseignements précieux dans plusieurs dossiers de droit commun. Il permet, entre autre, de faire échec à une tentative d'évasion de la prison de Strasbourg (Bas-Rhin) et de démanteler un trafic de stupéfiants, dont l'un des protagonistes, Fateh Khatman, sera assassiné à Paris, en janvier 1998. Les deux policiers des RG qui le « traitent » n'ont qu'à se féliciter de sa collaboration.

Tout s'arrête brutalement, le 22 juillet 1997, lorsque l'indicateur est interpellé par la brigade de recherche et d'investigation financière (BRIF). Il est alors soupçonné d'avoir pris part à une escroquerie au préjudice de France Télécom, et

dont le produit s'élève à 700 000 francs. Une information judiciaire est ouverte et confiée au juge Evelyne Picard. D'emblée, Sylvain Loewinski se réclame des RG, affirmant qu'il ne s'est lancé dans cette escroquerie que dans le cadre de sa collaboration avec les services de police. Pendant l'instruction, les RG ont produit, avec l'accord du ministre de l'intérieur, les comptes rendus de leurs entretiens avec l'informateur, mentionnant les mises en garde qui lui avaient été prodiguées. Les RG le suspectaient de vouloir s'abriter derrière son statut d'indicateur pour justifier ses infractions. Mais Sylvain Loewinski maintient avoir reçu leur feu vert.

PEUR DES REPRÉSAILLES

Jeudi 24 septembre, au tribunal, il avait confirmé ouvertement son rôle auprès des RG, au risque de susciter certaines vengeances. Mais il s'était aussi indigné que sa plainte pour « menaces de mort » contre des fonctionnaires des RG soit restée sans suite. Il aurait aussi confié à son avocat, M^e Thierry Lévy - selon le témoignage de ce dernier -, qu'il avait « plus peur des RG que des voyous » dont il avait permis l'arrestation. « Au mieux, les RG se sont mal conduits, au pire, ils sont à l'origine de sa mort », a déclaré au Monde M^e Lévy. De source policière, on assure l'affaire « transparente », estimant que le « traitement » de Sylvain Loewinski n'a jamais été assuré hors du contrôle de la justice. L'enquête sur le meurtre de l'indicateur a été confiée au service régional de la police judiciaire (SRPJ) de Versailles.

Pascal Ceaux

Fayard défend sa Bible des peuples contre le « lobby » des éditeurs religieux

LE CONFLIT entre les éditions Fayard, qui viennent de mettre sur le marché une Bible des peuples (538 pages, 139 francs), et les autres éditeurs de bibles en France tourne à l'algèbre (*Le Monde* du 24 septembre). Claude Durand, PDG de Fayard, a mis en cause, vendredi 25 septembre, « le lobby économique des éditeurs religieux qui veulent exercer le monopole de la Bible ». Et il a accusé l'épiscopat de percevoir des droits de 10 % sur la vente de chaque bible, en ajoutant : « C'est du racket ».

Cette Bible des peuples a été traduite par deux frères prêtres, Louis et Bernard Hurault, non pas à partir des textes grecs et latins de la tradition, mais d'une bible latino-américaine qui a plus de trente ans. Elle est une reprise de la Bible des communautés chrétiennes (aux éditions Médiaspaul), qui avait été condamnée en 1995 par le tribunal de Paris, à la suite d'une action de la LICRA, pour des notes jugées « anti-juives ». Cette affaire avait convaincu l'épiscopat français de se désolidariser d'un ouvrage jugé peu scientifique et de refuser l'autorisation d'imprimer à une nouvelle édition, que Fayard a décidé de publier avec un imprimatur de la conférence des évêques du Congo.

« MOTIFS DE FRIC »

Claude Durand, le PDG de Fayard, a vu dans cette « campagne » contre la Bible des communautés chrétiennes « une entrave à la liberté d'expression » de la part des concurrents. Il ajoute : « On a utilisé les motifs les plus nobles, comme la lutte contre l'antisémitisme, pour des motifs de fric. Nous sommes dans le règne de l'hypocrisie la plus totale. » Les deux traducteurs affirment qu'ils ont collaboré avec M^e Zaoui, l'avocat de la LICRA, pour mettre au point la nouvelle édition, dont les notes liturgiques ont disparu, mais dont la composition est rigoureusement la même. Les frères Hurault disent n'avoir pas eu accès au rapport de 140 pages de la commission doctrinale de l'épiscopat, dont seule une note de synthèse avait été publiée en 1996. Celle-ci concluait qu'on ne pouvait

pas « demander quelques corrections » à ce texte, car « c'est toute sa philosophie qu'il faudrait revoir ». Le « lobby » mis en cause par Claude Durand est essentiellement composé des éditions du Cerf - qui publient la Bible de Jérusalem et la Traduction œcuménique de la Bible (TOB) - et de Desclée de Brouwer, qui publie (en coédition avec le Cerf) la Bible de Jérusalem, ainsi que les bibles d'André Chouraqui et de Sœur Jeanne d'Arc. Leurs droits d'auteur servent à rémunérer les travaux des scientifiques (notamment à l'École biblique de Jérusalem) qui assurent les traductions et les révisions.

Mais l'épiscopat ne perçoit aucun droit d'auteur sur ces bibles. L'ac-

cusation de « racket » formulée par Claude Durand ne pouvait viser que les traductions liturgiques (une petite partie du marché), qui entrent dans la composition des missels et sont justifiées de droits d'auteur (versés par tous les éditeurs) au Centre national de pastorale liturgique (CNPL) de l'épiscopat. C'est précisément pour avoir refusé de payer au CNPL des droits d'auteur de 5 % seulement sur la publication d'un missel (Ephata) que Fayard avait été condamné en 1990 devant le tribunal de Paris. Et c'est ce qui permet aujourd'hui à ses concurrents de riposter en parlant de « récidive » et d'« acharnement ».

Henri Tincq

DÉPÊCHES

MEURTRE : un homme âgé de 36 ans a avoué, vendredi 25 septembre, avoir tué le jeune Adrien, 12 ans, découvert mort à Thionville (Moselle) début août, deux mois après sa disparition. L'homme, pré-nommé Alex, est un marginal qui n'était pas connu des services de police pour pédophilie. Adrien avait disparu le 1^{er} juin alors qu'il était parti faire une balade à vélo. Son cadavre, portant des traces de coups à la tête, avait été retrouvé dans un blockhaus, à proximité du domicile de ses parents.

MNEF : la brigade financière a de nouveau perquisitionné dans deux des filiales de la MNEF visées dans l'information judiciaire contre X ouverte le 9 septembre par le parquet de Paris. Les policiers se sont rendus, mercredi 23 septembre, dans les locaux de Transim, et, jeudi 24, dans ceux de la SPIM, deux sociétés prestataires de services de la mutuelle étudiante. Les enquêteurs, qui avaient déjà conduit, mardi 22 septembre, une première série de perquisitions au siège social de la MNEF et dans ses filiales, ont saisi des documents comptables.

ACCIDENT : une adolescente de 17 ans, qui participait à une classe verte, a été tuée dans la nuit de jeudi 24 à vendredi 25 septembre près du Puy-Mary, dans le Cantal, et un jeune garçon gravement blessé, après avoir fait une chute du haut d'une falaise. Les jeunes gens, hébergés dans un gîte avec d'autres lycéens d'un établissement d'Aurillac, étaient sortis dans la nuit.

JUSTICE : quatre hommes, âgés de 18 à 26 ans, soupçonnés d'être les pirates de la route qui ont agressé trois couples en Moselle, ont été mis en examen et écroués, vendredi 25 septembre, pour « vol à main armée en bande organisée », « enlèvement et séquestration de moins de 7 jours », « violences volontaires avec arme » et « escroquerie ».

EUTHANASIE : le juge Richard Pallain, qui instruit le dossier de Christine Makéve, l'infirmière de Mantes-la-Jolie (Yvelines) accusée d'avoir donné la mort à des malades incurables, a désigné, vendredi 25 septembre, des experts en vue de déterminer « avec précision » le nombre d'homicides qui pourraient être reprochés à la jeune femme. L'infirmière avait d'abord reconnu avoir aidé à mourir une trentaine de ses malades avant de n'évoquer que « de six à huit cas » devant le juge Pallain. Des expertises seront également menées sur le « degré de souffrance » enduré par ces patients.

annonce

La solution est à l'intérieur du cube.
Rendez-vous ce soir au Trocadero, 28.9.4.10.98 20h-0h.

L'in du

HORIZONS

ENQUÊTE

TCHANG KAI-CHEK avait prévu en lançant la construction du musée : « Je viendrai à l'improvise et je ne veux pas voir deux fois les mêmes pièces. »

L'établissement est suffisamment riche pour répondre à cet impératif lancé par le vieux monarque nationaliste après le triomphe de son adversaire de toujours, Mao Zedong. Il abrite à Taipei une bonne part des trésors de la Cité interdite de Pékin, après une incroyable odyssée qui court sur vingt années. Le musée compte près de sept cent mille pièces, mais 5 % à 6 % d'entre elles seulement sont exposées par roulement au public. Le 22 octobre, trois cent soixante-quinze objets seront présentés au public dans les vitrines du Grand Palais à Paris.

Aujourd'hui, ce musée est un objet de litige supplémentaire entre Pékin et Taipei. Les communistes accusent les nationalistes d'avoir « volé » ces collections impériales. Les seconds estiment les avoir sauvées des pillages japonais et des fureurs de la révolution culturelle. Ces trésors représentent la mémoire millénaire de l'Empire : ils auraient été réunis à partir des empires de la dynastie Song (960-1279). Depuis le XV^e siècle, date de la construction de la Cité interdite par les souverains Ming, peintures, livres, calligraphies, meubles, jades, porcelaines, bronzes, s'entassent dans cet énorme complexe palatial : commodes, achats, dons, confiscations venant grossir à chaque génération un ensemble considérable. C'est le Louvre, plus Versailles, si l'on veut hasarder une comparaison qui ne peut être que fautive.

En 1911, l'ultime dynastie impériale, celle des Qing, agonise. Sun Yat-sen proclame la République. Le dernier empereur, d'origine mandchoue, Puyi, est âgé de six ans. Il va végéter là pendant douze années, au milieu d'un reste de cour, dont une majorité d'éunuques, qu'il faut faire vivre. Une partie des trésors accumulés au fil des ans par les empereurs seront hypothéqués auprès des banquiers. D'autres volés ou offerts en cadeau à des proches. Le frère de Puyi recevra ainsi un millier de calligraphies. La plupart de ces pièces, vendues, se retrouvent aujourd'hui dans quelques grands musées occidentaux.

Un incendie qui éclate dans des halls du palais, en 1923, fait disparaître plus de six mille pièces. Mais l'essentiel est toujours là quand, le 6 novembre 1924, Puyi et sa suite sont expulsés. Même si l'empereur déchu embarque avec lui un bon millier de peintures et une collection de livres rares. Un jeune universitaire spécialiste des jades, Na Chih-liang, âgé d'à peine vingt ans, sera chargé de transformer la Cité interdite en musée ouvert au public. Un premier inventaire est entrepris sous la direction de Li Chih-teng, qui a fait un séjour dans les musées parisiens. Le 10 octobre 1925, le nouvel établissement ouvre ses portes. Aux collections de la Cité interdite sont adjointes des pièces des palais de Jehu et Muden. Quelques photographies témoignent de cette ouverture, qui sera de courte durée.

Le 18 septembre 1931, après l'incident de Moukden, les japonais envahissent la Mandchourie. Tchang Kai-chek estime que les trésors du palais impérial sont menacés. « Tchang Kai-chek savait que la guerre serait longue, dit aujourd'hui le directeur du musée, Chin Hsiang-yi, qui fut le responsable de son secrétariat particulier à partir de 1950. Au cours d'une guerre, si les villes sont souvent dévastées, on peut les reconstruire. Mais des collections comme celles de la Cité interdite ne se retrouvent pas. C'est le patrimoine de la Chine. » Contre l'avis de la plupart de ses généraux et d'une bonne partie de la population, le généralissime décide de faire mettre en caisses l'ensemble de ces richesses pour les installer à Nankin, sa capitale, plus au sud. « Il méritait d'y faire construire un musée central pour y caser les collections de Pékin », indique Julie Chau, conservatrice au Musée de Taipei. Pour le chef du Koumintang, il s'agit sans doute de mettre ces trésors à l'abri. Mais il ne faut pas oublier surtout qu'ils justifient, par leur présence, le nouveau régime de Nankin.

Il faudra deux ans pour accomplir cette tâche immense. Des centaines de milliers d'objets sont ainsi emballés dans des caisses en bois. Certaines sont chemisées de zinc. Toutes sont remplies d'un mélange



L'incroyable odyssée du musée de Taipei

Lors de l'invasion japonaise, en 1931, Tchang Kai-chek déplace le trésor artistique de la Cité interdite. Suivront de nombreuses péripéties de Pékin à Taipei. Aujourd'hui les plus belles pièces sont à Paris, au Grand Palais, à partir du 22 octobre

de coton et de copeaux de bois. Elles sont simples, robustes, guère trop volumineuses et à l'épreuve des chocs. « Des antiquaires ont été convoqués pour leur mise au point », explique Julie Chau. On peut encore en voir quelques-unes dans les réserves du Musée de Taipei, couvertes d'étiquettes délavées. Un déménagement phénoménal. Seuls les objets trop volumineux ou jugés sans valeur - ils sont nombreux - sont abandonnés sur place. « Mais les costumes des comédiens du palais ne seront pas oubliés, précise Julie Chau. Dix-neuf mille cinq cent cinquante-sept caisses seront envoyées à Shanghai par voie ferrée. »

C'EST le 4 février 1933 que les colis sont entreposés à bord de deux trains. Après un voyage tumultueux et un arrêt d'un mois en gare de Pukou, le précieux chargement est dirigé vers Shanghai ; rien n'est prêt pour le recevoir à Nankin. Là, un inventaire est dressé par les spécialistes qui accompagnent le convoi. Parmi ces derniers, Na Chih-liang, Wu Yuchang, un expert en porcelaines et

lots, et, en décembre 1936, transporté par bateau, à Nankin, où un bâtiment construit pour les accueillir va être ouvert. Les caisses entreposées dans le temple de Ch'ao-tien n'ont pas le temps d'être vidées : la menace japonaise se précise.

Le 7 juillet 1937, l'incident du pont Marco-Polo, à proximité de Pékin - un sabotage perpétré par

mille caisses (dont celles qui sont revenues de Londres) remonte le Yang-tseu, escorté par Na Chih-liang. Il est transbordé sur un train à Hankou et trouve un premier abri à l'université de Changsha, dans la province du Houman. Mais la gare de la ville est bombardée par les japonais. Les caisses reprennent la route in extremis - l'université de Changsha subit à son tour un violent pillage aérien - pour atteindre finalement, dans les premiers jours de 1938, la ville d'Anshun, dans la province du Guizhou, après un interminable voyage en camion. Elles y seront abritées au creux de souterrains.

Devant le rouleau compresseur japonais, Tchang Kai-chek a décidé lui aussi de se réfugier à Chongqing, à plus de 3 000 kilomètres de Nankin. Moins d'une semaine avant l'entrée des troupes japonaises dans Nankin, le 7 décembre, et le massacre qui s'en suivit (plus de trois cent mille morts selon les Chinois), deux autres convois sont, eux aussi, partis vers l'ouest. L'un a pour destination Baotj, dans la province de Shaanxi, où, après un pénible voyage en train, sept mille caisses seront mises à l'abri dans les

caves de deux temples. Mais un ordre arrive : il faut les faire descendre plus au sud. Quarante-huit jours et trois cents voyages en camions seront nécessaires pour les transporter à Hanzhong, à travers les montagnes enneigées de Qin Ling, au cœur de l'hiver 1938. La ville de Baotj subissant à son tour des raids aériens de l'aviation japonaise, un nouvel ordre de repli arrive : vers Chengdu dans le Sichuan. Il y a 525 kilomètres à parcourir et cinq rivières à traverser. Ce transport prendra dix mois. Et à Chengdu, jugé peu sûr, il faudra parcourir encore 150 kilomètres jusqu'à Emei, qui sera atteint en juillet 1939.

L'autre convoi (neuf mille caisses), qui remonte le fleuve Bleu, rencontre lui aussi son lot de difficultés. Il atteint d'abord Hankou, puis chemine jusqu'à Chongqing. La ville est bombardée à son tour, et une halte plus à l'ouest s'impose. Luzhou est atteint en septembre 1939. Les quelque vingt mille caisses passeront donc la guerre dans ces villes reculées de la Chine occidentale. La légende dorée de ce grand voyage, déroulée à Taipei par des vétérans de cette « longue marche », des années plus tard, veut que rien ne se soit cassé, que rien n'ait été volé ou perdu. L'Empire du Soleil-Levant capitule finalement le 15 août 1945.

Mais il faudra attendre le rassemblement de toutes les collections à Chongqing, en mars 1947, avant de repartir pour Nankin, au fil du Yang-tseu. En décembre, elles atteignent la capitale de Tchang Kai-chek, qui a toujours l'idée d'y faire construire un grand musée national. C'est un rêve : la fragile trêve imposée par les Américains entre les nationalistes et les communistes vole en éclats. Les troupes du généralissime sont battues. Tchang Kai-chek choisit alors, en décembre 1948, de gagner l'île de Taiwan, occupée par le Japon depuis 1895 et

qui fut l'ultime refuge, au XVII^e siècle, des derniers partisans des empereurs Ming. Les collections de la Cité interdite doivent rejoindre l'or de la banque de Chine, qui y a déjà été transporté. Trois bateaux doivent assurer le transbordement. Mais vingt mille caisses, c'est un bagage trop lourd pour une armée en déroute. Les spécialistes qui accompagnent les collections depuis Pékin font un choix. « Les pièces les plus importantes ont été sélectionnées, mais la grande statue en est restée sur le continent », affirme Julie Chau. « Le meilleur sur le plan de la qualité », confirme Chin Hsiang-yi, le directeur du musée.

PRES de cinq mille caisses franchissent donc le détroit avec un flot de deux millions de réfugiés, parmi lesquels six cent mille soldats. Le dernier bateau quitte la Chine continentale le 29 janvier 1949, sous une pluie battante. Le 22 février, les précieuses cargaisons sont débarquées dans le port de Chi-lung pour être transférées à T'ai-chung. En avril 1950, elles seront stockées dans des souterrains creusés dans la montagne de la région de Wufeng. Seuls quelques spécialistes ont accès aux cinq petites salles ouvertes à Tai-Pei. En 1960, Tchang Kai-chek qui ne doit plus avoir beaucoup d'illusions sur son retour sur le continent, décide de faire construire un musée à Waishuangshai, aux portes de Taipei.

Le 10 novembre 1965, un premier corps de bâtiment est inauguré, adossé à un cirque de collines couvertes de végétation. Depuis deux ans, ce havre de tranquillité est gâté par la construction de trois tours de logements plantées dans l'axe même du grand escalier qui conduit à l'entrée centrale du musée. Là où un Tchang Kai-chek de bronze, came en main, accueille le visiteur, du haut de trois cents marches. La construction est traditionnelle : portiques de marbre blanc, toits de tuiles vertes aux bords recourbés en « queues d'hirondelles », murs de céramique jaune. Le musée a été agrandi à plusieurs reprises et flanqué d'un jardin traditionnel en contrebas.

Si l'extérieur garde une certaine allure en dépit de la lourdeur du pastiche, la médiocrité du décor intérieur surprend, avec ses sols de marbre, sa muséographie indigeste, son éclairage d'aquarium et son salon de thé d'un grand kitsch, sans parler de l'omniprésence des effigies de Tchang Kai-chek. Mais on oublie vite cette pâlesse chinoise à la vue des trésors qui sont présentés par roulement dans ses vingt salles. « Je travaille ici depuis trente-sept ans et je n'ai pas vu l'ensemble des collections exposées », confie Julie Chau. Le dernier inventaire informatisé depuis 1991 fait apparaître 649 662 objets, dont 37 354 pièces acquises depuis l'ouverture du musée. Ces trésors, jalousement gardés, ne sortent pratiquement jamais de Taipei. Ce sont des liens symboliques, mais d'autant plus précieux, avec le passé de la Chine, qu'ils légitiment en quelque sorte l'existence du régime de Taipei. Des sélections ont été montrées aux Etats-Unis en 1960 et en 1996. Paris est leur troisième escapade.

Mais que sont devenues les quinze mille caisses restées à Nankin ? D'après Julie Chau, elles seraient toujours dans cette métropole. Non ouvertes. L'explication serait simple : les autorités communistes ont d'abord eu d'autres problèmes à régler ; ensuite la période du Grand Bond en avant, puis celle de la révolution culturelle ont gelé toute initiative. « Heureusement, glisse Julie Chau. La révolution culturelle a été dramatique pour les collections artistiques restées en Chine. » Depuis, plusieurs villes se disputeraient tout ou partie de ces collections. Nankin d'abord, où elles sont ; Pékin, bien sûr, d'où elles viennent ; Shanghai qui est riche, et Xian qui se revendique comme la capitale historique de l'Empire chinois. En dépit de ces affirmations, il semble que certaines caisses aient bien été explorées et leur contenu envoyé vers des musées. Notamment dans celui de l'ancienne Cité interdite de Pékin, où Jean-Paul Desroches, conservateur au Musée Guimet, et commissaire de l'exposition du Grand Palais, a pu voir récemment exposées des pièces incontestablement issues des anciennes collections impériales.

Emmanuel de Roux
Dessin : Nicolas Vial

La V^e République plébiscitée

Il y a quarante ans, en pleine guerre d'Algérie, les Français adoptaient la nouvelle Constitution voulue par de Gaulle. Nul n'aurait parié sur la longévité de ce texte taillé sur mesure, qui autorisait le chef de l'Etat à en appeler directement au peuple par référendum

La question posée aux Français, au référendum du 28 septembre 1958, était claire : « Approuvez-vous la Constitution qui vous est proposée par le gouvernement de la République ? » Leur réponse fut plus claire encore : 17,6 millions d'électeurs de métropole dirent « oui » ; 4,6 millions répondirent « non » et 4 millions s'abstinèrent. Ce fut un formidable acquiescement à de Gaulle, chef du gouvernement, homme providentiel sur le retour, auquel la IV^e République dévorée par le cancer de la guerre d'Algérie et blessée à mort par le coup du 13 mai à Alger avait donné les pleins pouvoirs pour faire, une fois encore, du bouche-à-bouche à la France. André Malraux ne s'était pas trompé en prophétisant, place de la République, le 4 septembre : « Au-delà des textes juridiques, vous voterez pour la volonté de résurrection nationale, en réponse à l'homme qui tient de l'histoire le droit de nous appeler en témoignage mais dont l'entreprise ne peut tenir que de vous sa légitimité. »

La campagne électorale ne vaut guère qu'on s'y arrête, tant ses protagonistes furent incapables de maîtriser la nouveauté de la question et de contrebalancer le prestige du questionneur. Il n'y eut pas de cartel du « non », et celui-ci stagna à 17 % des inscrits et 20 % des votants. Les communistes s'étaient contentés de tout nier, en bloc, la Constitution, de Gaulle et le 13 mai, sans se soucier des voix. Les radicaux et les diverses petites gauches hostiles au césarisme avaient bredouillé. Mendès France lui-même, hostile par principe républicain à tout référendum, n'avait pu que bougonner dans son coin. Les socialistes, « sommés » par l'échec de leur politique algérienne sous Guy Mollet, avaient cru habile de faire le grand écart entre un « oui » aux vues supposées du général en Algérie et un « non » à toute légalisation du 13 mai, ce qui acheva de débâter leur électorat. Les derniers poujadistes n'avaient pas suivi leur tenor, très hostile à de Gaulle.

Il n'y eut pas davantage de cartel du « oui », car les gaullistes n'étaient encore ni assez rassemblés ni assez forts - ils ne le seront qu'à l'issue des législatives de novembre, avec le raz de marée de leur Union pour la nouvelle République. Le centre et les droites classiques allèrent en ordre dispersé à la soupe du « oui », faute de mieux. C'est de Gaulle seul qui a donc fait la différence, en ralliant plus de 3 millions de voix à la gauche et en sachant proposer à tous la solution la plus urgente et la réponse la plus évidente : « oui », sans barguigner, en masse, de grand cœur, pour réarmer le destin de la France. Car ce référendum était, dit-il à la radio et à la télévision, « un acte du peuple, c'est-à-dire simple et portant loin ». Ce fut sans conteste un beau mouvement de *bilâzîg*, avec percée frontale et cap sur l'espoir. Pris « par une logique plébiscitaire s'adressant à une personne et tendant à l'unité plutôt qu'à la division », selon André Siegfried, 66,4 % des inscrits et 79,2 % des votants se précipitèrent - l'abstention, à 15 %, fut à son score historiquement le plus bas - vers le plus simple.

N'allons pas croire pourtant, quarante ans plus tard, que les Français eurent alors conscience de franchir un cap constitutionnel, de régler une bonne fois la question

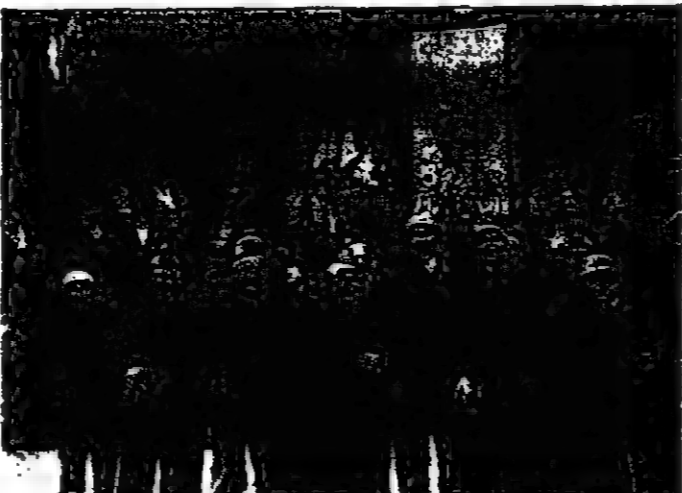
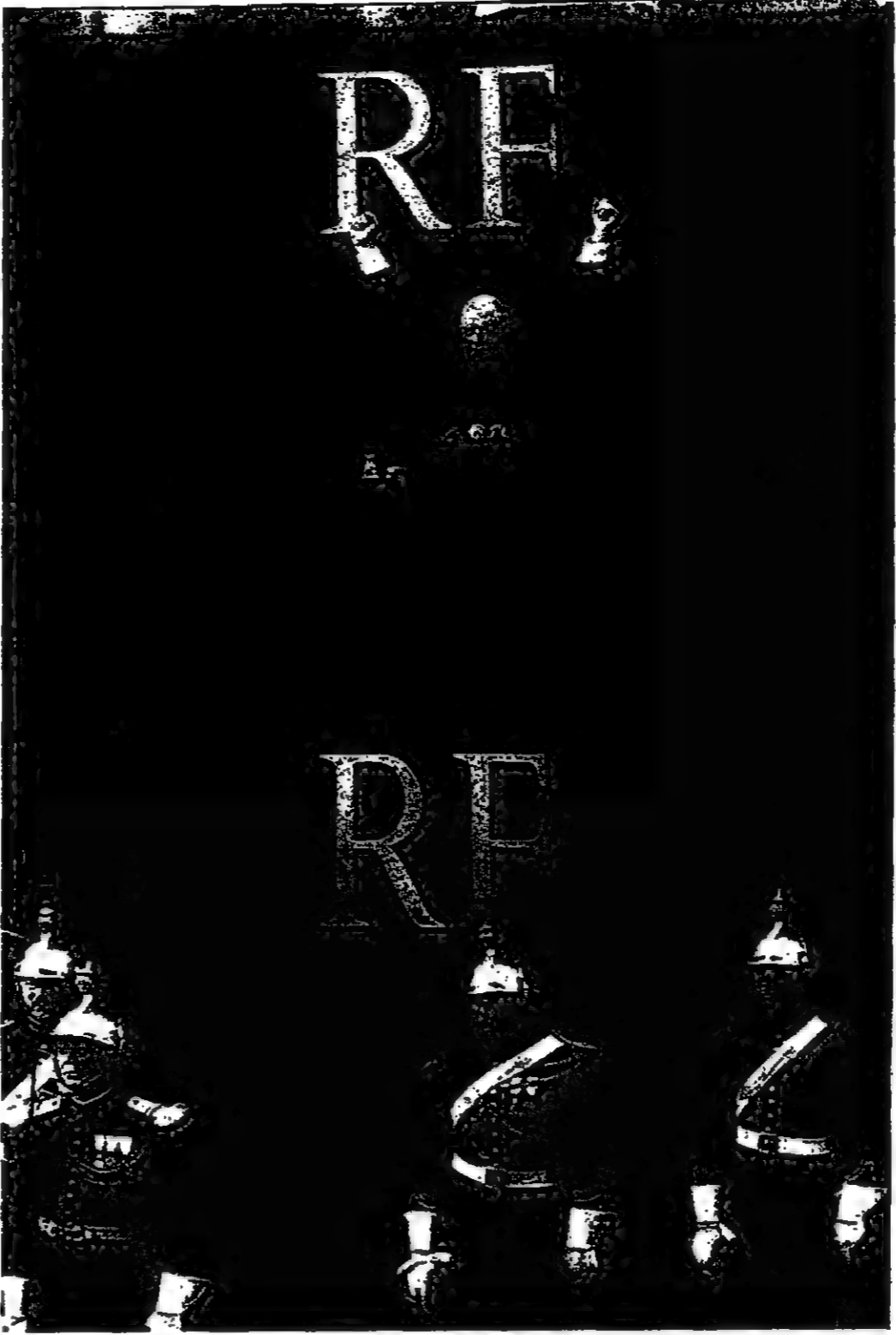
qui hantait la politique de ce pays depuis la Révolution : comment gouverner assez efficacement pour ne pas diviser davantage un peuple pétrifié d'idéal mais viscéralement vindicatif ? Non, cette Constitution nouvelle n'était pas pour eux l'œuvre de paix durable qui allait inscrire dans la loi commune l'effort de reconstruction et de modernisation entrepris depuis la Libération puis apaiser ainsi durablement le pays. Nul, au vrai, ne pariait encore sur sa longévité. Elle n'était qu'un hommage solennel à de Gaulle, un levier qui lui était tendu pour tenter de dégager le pays de l'ornière, une disposition ingénieuse qui ferait sortir la France tête haute du guépier de la décolonisation. En clair : pour l'immense majorité des Français, elle aiderait surtout à mettre fin à cette guerre d'Algérie dont ils ne voulaient plus rien entendre.

Contre les spécialistes de droit constitutionnel qui, depuis lors, s'épuisent à l'inscrire dans leurs typologies rigides, contre les politologues qui la mesurent à l'aune des forces et des cultures politiques, contre notre mémoire reconnaissante qui la gratifie de sa longévité et même de ses contorsions cohabitationnistes depuis 1986, l'histoire

« Les hommes ne se passent point, au fond, d'être dirigés, non plus que de manger, boire et dormir »

rien ne peut plaider que la faveur des circonstances et la force de conviction du rédacteur en chef. La Constitution de la V^e République fut moins une construction institutionnelle qu'un pacte scellant un lien d'hommes à homme. Vouloir dire franchement « oui » à de Gaulle valait bien qu'on lui fit la politesse d'adopter, par surcroît, sa Constitution.

COMMENT expliquer, sinon par l'urgence ou l'indécision du moment, les scores phénoménaux dans tout l'outre-mer, dans feu l'Union française bricolée en 1946 ? En Algérie ravagée par la guerre, dans ces trois départements de la République où les militaires avaient reçu tous les pouvoirs civils et où le FLN montait politiquement en force, il y eut 96 % de « oui » à une fraternisation dilatoire, sans qu'on pût démentir ceux qui allaient à l'« Algérie française » de toujours et ceux qui donnaient blanc-seing au seul de Gaulle, ceux qui confortaient la position des Européens et ceux qui attestaient d'un début d'espoir chez les Musulmans. Les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) épousèrent docilement la cause gaullienne, par intérêt bien compris. Dans les dix-sept territoires d'outre-mer - à l'exception de la Guinée, dont le « non » à 95 % fut sans appel et valut l'indépendance immédiate -, les électeurs choisirent à 93 %, soit de garder un lien fort avec la métropole, comme en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, soit de se lover dans le cadre de la Communauté prévue au titre XIII du texte constitutionnel pour préparer en douceur leur émancipation. La force du « oui » d'Afrique noire, notamment, montra que la France savait



Le 4 septembre 1958, place de la République, à Paris, le général de Gaulle tient un meeting en faveur du « oui » au projet de nouvelle Constitution, qui doit être soumis à référendum le 28 septembre.

Devant la préfecture de Lille, le 22 septembre 1958, une délégation de mineurs, en attendant la venue du général de Gaulle, manifeste son approbation au projet de Constitution.

désormais faire bonne figure dans le cortège des grandes puissances décolonisatrices et que, du même coup, elle entendait renforcer son rôle européen et mondial. De Gaulle a été particulièrement attentif à ce verdict si favorable à la Communauté, exposé haut et clair aux yeux du monde. Est-ce à dire que, fort de son succès d'électrochoc en métropole depuis son retour aux affaires, tourmenté surtout par le chagrin algérien, il attachait moins d'importance à la version intéressée du projet constitutionnel ? On peut se poser la question, car l'élaboration, pendant l'été, du texte ainsi plébiscité en septembre montre que le Général savait composer pour mieux manœuvrer ensuite. Certes, mille exégèses a posteriori nous disent que la Constitution de 1958 est inspirée en ligne directe du Fil de l'épée de 1932 et du discours de Bayeux de 1946. On retrouve assurément dans ces deux cris du cœur gaullien l'idée maîtresse qui peut enfin être inscrite dans la Loi suprême en 1958 : « Les hommes ne se passent point, au fond, d'être dirigés, non plus que de manger, boire et dormir. » L'autorité, cette forme suprême de l'Etat, doit être légitimée par les événements, « confortée avec la foi et l'espérance du peuple français », incarnée dans un chef-arbitre placé au-dessus des contingences politiques et dont le charisme a reçu l'onction de l'histoire. Seul un de Gaulle peut donc l'exercer au XX^e siècle, puisque la concurrence charismatique n'a pas été si nombreuse aux moments dramatiques. La nouvelle Constitution ne fait qu'habiller en complet-veston présidentiel le rebelle en uniforme du 18 juin 1940, et celui-ci a personnellement veillé à ce que le titre II du texte ne ferme aucune porte : l'essentiel est que la seule autorité reconnue, la sienne, puisse s'exercer. Bien qu'« élu, comme il était prévu au discours de Bayeux, par un gros collège de notables et non par le peuple tout entier - ce ne sera acquis qu'en 1962, après avoir tourné la page algérienne -, le président de fait aura déjà en main trois armes redoutables, le droit de dissolution de l'Assemblée, la possibilité de s'adresser di-

rectement au peuple par référendum et celle, à lui conférée par l'article 16, de disposer pour un temps de pouvoirs exceptionnels si la patrie est de nouveau en danger. Pour tout le reste, de Gaulle a respecté scrupuleusement et avec quelque amusement les termes de la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, par laquelle l'Assemblée de la IV^e République aux abois lui avait laissé carte blanche tout en croyant le corseter dans les grands principes de la séparation des pouvoirs et du respect des droits de l'homme et du citoyen. Il a aussi laissé s'exciter tous ceux qui l'admirèrent à peaufiner la rédaction du texte. Michel Debré, garde des sceaux, s'est entouré d'une cohorte de fins bretteurs du Conseil d'Etat qui ont tordu en tout sens la question insoluble : comment sortir de l'« impossible régime d'Assemblée » et installer un « parlementarisme rationalisé », sans instaurer un régime présidentiel à l'américaine mais tout en laissant libre jeu au président ? Les quatre ministres d'Etat qui veillaient à faire préser-

ver le droit de contrôle du Par-

ment n'ont pu qu'ergoter, sans pouvoir faire barrage à l'adoption du mode de scrutin majoritaire pour élire les députés.

De guerre lasse, après une fièvre rédactionnelle d'été à laquelle aucune publicité ne fut faite, le texte élaboré en secret fut résumé et proposé aux Français par le seul de Gaulle, le 4 septembre. Le résumé circonstancié qu'il en fit ce jour-là vaut toutes les exégèses : à ses yeux, la Constitution sera toujours, tout en un, un exposé des grands principes républicains et un défi aux urgences, une référence exemplaire et un outil commode. « C'est donc pour le peuple que nous sommes, au siècle et dans le monde où nous sommes, qu'a été établi le projet de Constitution (...). Qu'il existe, au-dessus des luttes politiques, un arbitre national, élu par les citoyens qui détiennent un mandat public, chargé d'assurer le fonctionnement régulier des institutions, ayant le droit de recourir au jugement du peuple souverain, répondant, en cas d'extrême péril, de l'indépendance, de l'honneur, de l'intégrité de la France et du salut de la République. Qu'il existe un gouvernement qui soit fait pour gouverner, à qui on en laisse le temps et la possibilité (...). Qu'il existe un Parlement destiné à représenter la volonté politique de la nation, à voter les lois, à contrôler l'exécutif, sans prétendre sortir de son rôle (...). Telle est la structure équilibrée que doit revêtir le pouvoir. Le reste dépendra des hommes. »

DES hommes ? Assurément. Mais aussi de l'homme qui seul incarne désormais l'autorité et qui s'est déjà réservé in petto toute latitude pour « façonner » ces institutions naissantes. Les constitutionnalistes et les professeurs de droit, passablement interloqués, se hâteront en vain de donner un nom à cette charte dont la clarté n'était guère à la hauteur ni de sa souplesse prévisible, ni de la ferveur avec laquelle sa naissance avait été saluée. Régime enfin authentiquement parlementaire, comme le pensait Michel Debré ? République sénatoriale (Marcel Prétot) ? République impériale (Raymond Aron) ? Principat (Bertrand de Jouvenel) ? Régime semi-présidentiel (Maurice Duverger) ? A bout de souffle, ils conviennent qu'elle était un crépuscule hybride.

Seul Georges Burdeau, avant Jean-Louis Quermonne, pressentit qu'elle pourrait être à la fois un monstre froid et un creuset démocratique. Car elle restaure, à travers le président, le pouvoir de l'Etat républicain qui ne connaît pas le débat partisan, qui travaille à l'expression d'un unanimité de volonté générale et qui n'a pas à être tendre à l'heure des dangers. En revanche, elle introduit une possibilité de prise en compte de l'attachement démocratique, elle interpelle les Français divisés, elle appelle un débat massif puisqu'elle précise, à son article 3, que « la souveraineté appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

C'est cette confiance dans le référendum, accouplé à la représentation exprimée par voie électorale ordinaire, qui fait le charme secret du texte de 1958, plus que le renforcement du président ou l'absolument du Parlement qui seront l'un et l'autre précipités en 1962. De Gaulle tenait déjà l'arme absolue, le sérum de vérité, dont il usera avec brio pour régler la question algérienne, devant la force de laquelle il s'inclinera en 1969 et qu'aucun de ses successeurs n'a jamais osé manier franchement depuis lors : le référendum. Autrement dit, la Constitution de 1958 était certes l'enfant de circonstances dramatiques et elle fut avantageusement taillée aux mesures de De Gaulle. Mais elle inscrivait brusquement dans notre culture politique un court-circuit brûlant qui pouvait devenir une forme de la démocratie moderne et que nous n'avons toujours pas accimé quarante ans plus tard : le dialogue républicain à la régère, en tête à tête, par le référendum, entre le peuple souverain et l'incarnation du pouvoir.

Jean-Pierre Rioux

Bibliographie

- Serge Bernstein, *La France de l'expansion. 1. La République gaullienne*, Seuil, 1989, et, sous sa direction, *La Démocratie libérale*, Presses universitaires de France, 1998.
- Dominique Chagnolland et Jean-Louis Quermonne, *Le Gouvernement de la France sous la V^e République*, Fayard, 1996.
- Jean-Marie Donegani et Marc Sadoun, *La V^e République. Naissance et mort*, Calmann-Lévy, 1998.

- Bastien François, *Naissance d'une Constitution. La V^e République (1958-1962)*, Presses de Sciences-Po, 1996.
- Institut Charles-de-Gaulle, *De Gaulle en son siècle, t. 2. La République*, Plon-La Documentation française, 1992.
- Jean Masson, *L'Arbitre et le Capitaine. Essai sur la responsabilité présidentielle*, « Champs » Flammarion, 1987.
- Didier Maus, *Les Grands Textes de la pratique constitutionnelle de la V^e République*, La Documentation française, 1998.

biscitée

هكذا من الإهل

AU COURRIER DU MONDE

Le pacte civil de solidarité (PACS) suscite des interrogations et des témoignages. Plusieurs lecteurs ont réagi à l'édition du 16 septembre, intitulée « La démocratie des mœurs » et, plus encore, à celui du 22 septembre (« Une droite intégriste ? »), qui dénonçait « une lépénisation des esprits ». Sur la publication du rapport



Starr et l'attitude du président Clinton, des voix différentes se font entendre. Également dans le courrier, des réactions aux propos de Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, une réflexion sur le vol considéré comme un art ou un délit et un point de vue sur la libre circulation dans l'espace francophone.

PACS, UN PROCÈS EN SORCELLERIE

D'après votre éditorial (Le Monde du 22 septembre), la droite serait intégriste. Autrement dit, si on ne partage pas l'opinion du journal sur le PACS, on devient coupable de « lépénisme ».

L'épiscopat ? Lépenisé ! La droite parlementaire ? Lépenisée ! Le lecteur qui n'est pas d'accord avec vous ? Le pé-ni-sé.

Ce procès en sorcellerie est inadmissible. Chacun a le droit d'exprimer ses convictions sans devenir aussitôt la victime d'un véritable terrorisme intellectuel.

Où, c'est bien vous qui travaillez pour le FN.

Olivier Martin Paris

LA DÉMOCRATIE ET LES MŒURS

Le Monde a publié, avec l'éditorial intitulé « La démocratie des mœurs » (Le Monde du 16 septembre), un texte important et ambitieux (...). « Couple, famille, filiation, comportements sexuels : la règle ne peut naître que du libre débat. » Énoncée de la sorte, l'idée ne peut que faire sursauter (...).

La question est celle de la reconnaissance de la différence (...). Mais quelle forme doit prendre ce respect ? La création d'un statut spécifique, comme le propose Le Monde, ou au contraire la non-discrimination, l'accès de tous à un statut commun ? La démocratie consiste-t-elle à créer des statuts spéciaux pour les individus qui font le choix de ne pas se marier ou à garantir l'accès au mariage à ce qui, justement, en font le choix ?

Notre République a, par le passé, pris avec constance le second parti : elle n'a pas institué des droits spéciaux pour les esclaves, mais a mis fin à leur exemption des droits communs ; elle n'a pas créé pour les pauvres, ni pour les femmes un collège électoral spécial, mais les a fait accéder au statut commun d'électeur ; elle n'a pas voulu instaurer des privilèges ni construire des ghettos, elle a avec obstination voulu ne voir dans tous les Français que des citoyens. N'y aurait-il pas dans cette vieille idée de quel résoudre le problème du moment sans céder aux mirages des politiques de la différence ?

Notre tradition politique nous impose de mettre fin aux discriminations dont auraient à souffrir les personnes qui font le choix de ne pas se marier ; elle ne nous suggère sûrement pas de créer pour elles un statut différencié. Nous devrions savoir, en effet, que l'existence d'un tel statut ne pourrait avoir que deux conséquences : si, comme c'est probable, il n'est pas assez différencié, il finira par tellement ressembler au mariage que les différences subsistantes paraîtront vite insupportables et injustes ; si, au contraire, il est

authentiquement différencié, il servira à marquer un groupe à part, avec ses rites et ses droits. On pense dans le débat actuel ne se déclare prêt à accepter de telles conséquences (...).

Vincent Aubin Martigny (Indre)

FAMILLE SANS MARIAGE

Je suis une enfant de divorcés, alors quand j'entends de vieux censeurs prôner le mariage et la famille et fustiger les gays, je sens comme une poussée d'adrénaline monter en moi. Sur quel droit et quelle pseudo-morale se fonde-t-on pour empêcher les gays d'accéder à cette illusion suprême ? Le PACS n'a même pas un statut équivalent à celui du mariage, ce n'est qu'un compromis proposé par des gens qui manquent de courage...

La société évolue, il faudra bien que nos dirigeants s'en rendent compte. En quoi le PACS remettrait-il en cause la famille ? Si le projet n'est pas voté, croyez-vous que cela fera rentrer les homos dans le si droit chemin de l'hétérosexualité, que les couples hétéros qui ne veulent pas se marier sautent sur toutes les églises et mairies du coin pour régulariser leur situation ? La famille n'a pas besoin du mariage pour exister ; le plus effrayant est que l'on veuille à tout prix couler les gens dans un même moule. Je crois que les gays ont le droit au PACS, le droit de se marier aussi, d'avoir des enfants même, parce que, s'ils s'aiment, il formeront une famille bien plus idéale que celle que j'ai eue, et peut-être bien plus heureuse aussi. Ceux qui se refusent à cela doivent se sentir bien menacés.

Anne Treignier Lusant (Eure-et-Loir)

LE DROIT À L'INFORMATION

Pour la première fois, je prends la plume à l'intention d'un journal pour réagir, non pas à la publication du cahier spécial sur le rapport Starr, mais aux reproches indignés de certains lecteurs parus dans le « Courrier » du 21 septembre. Ames yeux, il n'existe pas d'idéal journalistique, même si Le Monde correspond, à bien des points de vue, à ma conception du journalisme. Le « pacte implicite » qui me lie à mon quotidien est celui du droit à l'information. Lire ou ne pas lire le supplément, c'est l'affaire de chacun. En revanche, il me semble logique de la part d'un journal qui a suivi, et analysé, les tribulations de la Maison Blanche depuis des mois, de donner à ses lecteurs la possibilité d'accéder à un document, si obscène soit-il, qui fait vaciller le pouvoir de la première puissance mondiale. D'autre part, le « bagage » des lecteurs du Monde me semble suffisant pour qu'ils ne confondent pas leur quotidien avec un journal à scandales.

Mathilde Lassalle Malakoff (Hauts-de-Seine)

LE TRAVAIL MANUEL MÉPRISÉ

Une phrase m'a heurté dans l'article de Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU (Le Monde du 10 septembre) : « Quand on a un CAP il est normal d'être payé au SMIC, mais pas avec une licence ou même une maîtrise. » Cette façon de voir dit bien la gravité de la crise politique et sociale dans notre pays : lorsque des dirigeants syndicaux de ce niveau, sans doute « de gauche », probablement au PS, affichent naïvement un tel mépris pour les travailleurs manuels, il ne faut pas s'étonner que le FN soit devenu le « parti de la classe ouvrière ». Et ce même bureaucrate va sans doute bientôt nous expliquer dans un prochain article qu'il est urgent de reconstituer des filières techniques et le travail manuel.

J'ai, dans ma jeunesse, échoué au CAP d'ajusteur-mécanicien, malgré tous mes efforts. Deux ans plus tard, j'entraînai aux Arts et métiers à Aix-en-Provence, l'année du baccalauréat. J'ai démissionné et je suis devenu professeur de lettres, mais je n'ai jamais très bien compris pourquoi je « valais » plus qu'un plâtrier-peintre ou un plombier-zingueur.

Le Monde nous apprendrait récemment que le gouvernement veut revaloriser les carrières des énarques fonctionnaires. Voilà une raison de plus pour les ouvriers de voter à gauche (...).

Pierre Giles Puy-Saint-Martin (Drôme)

L'ART ET LA JUSTICE

On pouvait lire dans Le Monde du 5 septembre qu'une jeune femme avait été condamnée à un mois de prison pour avoir dérobé des souveniers dans un magasin.

Dans le numéro daté du 11 septembre, Le Monde consacrait une page entière à Sophie Calle, grande artiste de notre temps, si j'en juge par l'importance qui lui est octroyée dans les médias (...).

L'un des articles commence par cette confession, où j'oublie l'intéressante et courageuse : « J'ai volé jusqu'à dix-sept ans tous les jeudis dans les grand magasins. » En grosses lettres, on peut lire également le commentaire de l'auteur de l'article : « Son dernier vol, des chaussures, a été exposé à Rotterdam. Comme quoi, tout finit au musée avec Sophie. » (Ah ! ce prénom, employé tout seul, cela est délicieux !) Imagine, bien entendu, que ces vols commis par une jeune fille pantie n'ont absolument rien à voir avec celui que j'évoquais au début de cette lettre. Celui-ci relève de la justice, tandis que ceux-là relèvent de l'art.

(...) Habitant la province, je ne pourrais pas, à l'hôtel Salomon-Rothschild, admirer l'œuvre de Sophie Calle ni, par conséquent, jamais appréhender les liens étroits existant entre réalité et fiction, grand mystère que prétendent nous révéler Paul Auster et la susdite. (...) Il n'empêche, avec une page

entière dans Le Monde, Sophie Calle est consacrée. Une petite dépêche aurait suffi.

Bernadette Paringaux Gardonne (Dordogne)

HISTOIRE D'HERBE

Herbe de Laos ou herbe des Français ? Catherine Vincent se fait l'écho, dans Le Monde daté 6-7 septembre, de la réhabilitation par des chercheurs camerounais d'une plante très envahissante Chromolaena odorata (Eupatorium odoratum Linné), aux effets finalement bénéfiques dans le processus de reconstitution des forêts en Afrique.

J'ai vécu pendant six ans au Laos et je suis surpris de constater que cette plante introduite au milieu du siècle en Afrique y est connue sous le nom d'herbe du Laos, alors qu'elle porte au Laos le nom d'herbe des Français.

Cette plante est en fait originaire d'Amérique tropicale et les français l'ont probablement introduite dans la « colonie indochinoise » avant qu'elle ne parvienne en Afrique, ou peut-être à peu près à la même époque. Beaucoup de plantes ont ainsi été acclimatées dans d'autres continents à la faveur des échanges, les colons et les missionnaires ont certainement été les principaux vecteurs de cette dissémination en Afrique et en Asie. On a du mal à imaginer aujourd'hui par exemple l'Inde sans le piment ou le Laos sans ses frangipaniers, pourtant inconnus il y a trois siècles dans ces pays (...).

Francis Engelmann Paris

LES SANS-PAPIERS DE LA FRANCOPHONIE

La francophonie fait régulièrement l'objet de sommets clinquants, de discours lumineux, mais est-elle un humanisme ? La régularisation des sans-papiers francophones en France pourrait en témoigner. Si, comme le cimentent ses zélateurs, la francophonie est un espace de liberté dans un monde tendu par l'uniformisation anglo-saxonne, la libre circulation des francophones à l'intérieur de ce même espace n'en est-elle pas la condition préalable ?

Curieusement, la présence de clandestins francophones sur notre sol pose en termes parfois dramatiques les ardues questions de la démocratie, du développement, de la recherche partagée, de la santé, de la formation des élites, de la circulation des hommes, autant de thèmes qui constituent le fonds de commerce de la rhétorique officielle francophone. Aussi, pour exister au-delà des mots, la francophonie devrait tirer sa force première de sa capacité à résoudre des problèmes humains. Le règlement du dossier du mouvement de sans-papiers en France lui en fournit l'occasion. Comme le disait un ancien ministre : « La francophonie commence à la Goutte-d'Or, pas ailleurs ! » François de la Chevalerie Paris

L'armée chinoise comme « un poisson en affaires »

Suite de la première page

Ceux-ci en tireraient jusqu'à un tiers des revenus nécessaires à leur fonctionnement. Ces entreprises fabriquent un éventail de productions très variés : satellites et fusées de lancement, pharmacopée traditionnelle, réfrigérateurs, préservatifs masculins et autres accessoires sexuels destinés à l'exportation ! Elles font dans la restauration, l'immobilier, l'industrie touristique la finance, les transports... Lors de se cantonner au marché chinois, elles opèrent en Asie du Sud-Est et en Occident.

Le banditisme maritime, des fabriques d'armes clandestines, de la drogue. Elle dirige une portion sans doute majoritaire de la contrefaçon industrielle et de l'énorme contrebande qui franchit dans un sens ou dans l'autre les frontières du pays, privant les douanes de quelque 12 milliards de dollars de recettes par an.

Situation singulière pour une armée qui se voulait, selon les termes de Mao, « comme un poisson dans l'eau » au sein du peuple, prompt au sacrifice, austère par vocation. Cette « PLA Inc. » (« APL SA ») a vu le jour dans les années 80. Comment en est-on arrivé là ?

A la différence de l'URSS, le pouvoir communiste chinois est issu d'une véritable guerre menée par des militaires bien plus nationalistes que leur adversaire. Le continent conquis, il fallut bien aux chefs de cette armée trouver un mode d'administration qui laissât la part du lion au seul corps constitué dont ils maîtrisaient parfaitement le fonctionnement : l'armée. Toute l'histoire de cette République populaire se résume dans la célèbre phrase de Mao qui veut que « le parti commande aux fusils ». Vœu pieux. En période de crise, ce sont toujours les militaires qui ont imposé leur volonté,

ne serait-ce que pour remettre de l'ordre dans le chaos instauré par le visionnaire « Grand Timonier » : le Grand Bond en avant de 1958, la révolution culturelle de 1966, etc.

LE RÉALISME DE JIANG ZEMIN

La sanglante reprise en main qui suivit la révolution culturelle, en 1968-1969, plaça à nouveau l'armée - forte de plus de 4 millions d'hommes - en première ligne du pouvoir. Mao mort, Deng entreprit de canaliser l'énergie de l'armée vers les activités économiques. Il y voyait deux avantages : fournir aux militaires une source alternative de revenus ; et éloigner la « grande muette » des responsabilités administratives qu'elle assumait quotidiennement. La pédagogie nécessaire à cette reconversion fut fournie par la pitoyable performance de l'armée chinoise contre le Vietnam, en 1979.

L'échec de Deng à changer véritablement la nature du pouvoir chinois éclata au grand jour lors de la crise de Tiananmen, en 1989. A nouveau le régime dut faire appel aux militaires pour restaurer l'ordre communiste face à l'agitation prodémocratique. Pour rétribution, les militaires obtinrent toute latitude dans la gestion économique de leurs affaires. On

vit bientôt des officiers supérieurs troquer casquette et épaulettes contre le costume-cravate de PDG.

Réaliste, Jiang Zemin n'a pas ordonné la fermeture de « PLA Inc. ». Il n'en aurait les moyens ni politiques ni économiques. Il a seulement souhaité que l'armée cesse d'entretenir ouvertement les embryons de loi dont la Chine s'est dotée à la faveur de son début d'intégration à la communauté internationale sous Deng Xiaoping.

En soi, ce vœu est bien assez risqué. Trois précédents dans l'histoire moderne montrent que la Chine a tendance à détourner en pression sur l'extérieur ses difficultés politiques internes : la guerre de Corée à l'aube du nouveau régime, la guerre sino-indienne de 1962 après le désastre du Grand Bond en avant, et la tension sur la frontière soviétique en 1969, au sortir de la révolution culturelle.

Entre les affaires et la guerre, il reste à trouver une place à l'armée chinoise qui ne soit pas la simple gestion d'une catastrophe nationale comme les inondations de l'été 1998. Il en va de la sécurité de l'Extrême-Orient, et plus encore.

Francis Deron

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

EDITORIAL

OGM : un débat stratégique

La décision du Conseil d'Etat suspendant la commercialisation de trois variétés de maïs transgénique de la société Novartis marque un tournant important dans le processus de diffusion des biotechnologies. Certes, elle devra être confirmée sur le fond en décembre - ce qui n'est pas acquis. Mais déjà, la décision de vendredi marque l'aboutissement d'un processus qui rend le débat à ses principaux acteurs : agriculteurs, consommateurs, responsables politiques et militants associatifs. Bref, aux citoyens. Sans doute, de multiples comités d'experts ont rendu des avis favorables à la diffusion du maïs transgénique, affirmant l'innocuité de ces plantes. Mais, outre que le débat scientifique est loin d'être clos, la procédure d'expertise a révélé ses limites : opaque, insuffisamment contradictoire, et surtout incapable de répondre aux questions que toute nouveauté scientifique doit aujourd'hui affronter, celles portant sur son utilité sociale.

A qui les OGM (organismes génétiquement modifiés) profitent-ils ? Quel effet leur large usage aura-t-il sur la biodiversité ? Comment modifieront-ils l'agriculture du futur ? Rien ne permet de préjuger l'issue du débat enfin ouvert. Mais on peut déjà se féliciter que le politique ait réinvesti un domaine que de puissantes firmes multinationales prétendaient couvrir au nom d'impératifs de rendements.

Outre ce « retour du citoyen », un phénomène majeur émerge

du dossier transgénique : une réponse européenne aux grandes questions écologiques. C'est, en effet, au niveau européen que le dossier peut être repris d'une façon cohérente. Les ministres de l'Agriculture des Quinze en discuteront lors de leur conseil du 20 octobre. Intégration dans une politique agricole commune renouvelée, prise en compte de l'environnement : autant de questions qui répondent à la préoccupation d'une opinion européenne, particulièrement en Autriche, en Allemagne, en Grande-Bretagne, et de plus en plus, en France, qui ne se satisfait plus de slogans publicitaires.

Cette réponse européenne se confronte de plus en plus à la concurrence des Etats-Unis. D'une part, sur le plan économique. Les OGM ne sont-elles pas le cheval de Troie d'une agriculture américaine conquérante, de plus en plus structurée autour de firmes biotechnologiques géantes ? D'autre part, sur le plan environnemental et social. Le développement des cultures transgéniques ne contredit-il pas les impératifs nouveaux d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement, structurée autour de moyennes exploitations dont on cherche le maintien ? Dans un autre dossier écologique, celui du climat, l'Europe adopte une politique commune de plus en plus cohérente, qui fait pièce au refus des Etats-Unis d'engager réellement dans un contrôle des gaz à effet de serre. Europe, démocratie, écologie : voilà peut-être le nouveau triptyque que cache le dossier des OGM.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani / Directeur général adjoint : Michel Welter
Directeur de la rédaction : Edwy Frenay
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferey, Pierre Georges, Jean-Yves Lhoteau
Directeur artistique : Dominique Reynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fournier
Rédacteurs en chef :
Alain Frenay, Erik Israelsen (éditorial et analyses) ;
Laurent Guillot (rapports et autres spéciaux) ; Michel Rajoux (Dépêche) ;
Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarron (France) ; Patrick Nourry (Société) ; Claire Bessis (Entreprise) ;
Jacques Bouché (Asie/Pacifique) ; Jacques Savignac (Culture) ; Christian Misset (Secrétariat de rédaction) ;
Rédacteur en chef technique : Eric Azou
Médiaman : Robert Solé
Directeur technique : Eric Phaloux / Directeur adjoint : Anne Chaussonnet
Conseiller de la rédaction : Alain Rollin / Directeur des relations internationales : Daniel Vermet
Correspondants multinationaux : Benjamin Le Vanhan
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Welter, vice-président
Anciens directeurs : Robert Beau-Méry (1948-1968), Jacques Savary (1969-1982), André Laurent (1982-1983), André Fontaine (1983-1991), Jacques Lecaillon (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 19 décembre 1994.
Capital social : 561 000 F. Actionnaires : Société civile « Les lecteurs du Monde », Association Hubert Beau-Méry, Société anonyme des auteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investissements, Le Monde Presse, Léa Presse, Le Monde Provoxycom, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Berlin devant les Nations unies

C'EST la réponse soviétique, reçue le 25 septembre, qui a déterminé la réunion des trois ministres des puissances occidentales, hier à Paris, et leur décision de porter le problème de Berlin devant les Nations unies. Ils ont jugé que deux points étaient inacceptables dans cette réponse : le contrôle quadripartite de la monnaie berlinoise est pratiquement repoussé, sous prétexte qu'il compromettrait toute l'économie de la zone soviétique ; le gouvernement soviétique exige pour lui le contrôle du trafic aérien entre Berlin et les zones occidentales. Cette dernière demande entraînerait la mainmise soviétique sur la dernière arme qui reste aux Occidentaux dans le conflit actuel : le « pont aérien ».

Sur un troisième point, Moscou fait une concession, acceptant le contrôle à quatre des relations commerciales avec Berlin : concession apparente, les Soviétiques pouvant exercer leur veto sur l'octroi des licences d'importation. Somme toute, le gouvernement soviétique propose de remplacer le blocus des communications par un blocus économique et financier, et un blocus de fait par un blocus de droit qui lui permettrait de reprendre le premier ad libitum.

Il est difficile d'admettre que l'URSS s'incline devant une résolution l'invitant à cesser le blocus de Berlin. Elle serait alors plutôt tentée de le resserrer. A Londres comme à Washington, certains supposent déjà qu'elle pourrait répondre en se retirant des Nations unies. On aime à penser que ceux qui s'adressent aujourd'hui à celles-ci n'ont pas négligé cette éventualité, et qu'ils en ont mesuré toutes les conséquences. (28 septembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3677 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfiches du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

هكذا من لإيصل

ENTREPRISES

LE MONDE / DIMANCHE 27 - LUNDI 28 SEPTEMBRE 1998

DISTRIBUTION Après avoir échappé aux convoitises de Carrefour, Castorama, le numéro un français du bricolage, a fini par céder à l'impulsion du britannique Kingfisher.

LE MONTAGE de l'opération permet au groupe français de préserver pour les deux ans et demi à venir son indépendance de gestion, mais la majorité de son capital va être reprise par Kingfisher.

L'ACCORD de principe dévoilé, vendredi 25 septembre, doit encore être entériné par les actionnaires des deux entreprises. LE NOUVEAU Castorama, qui regroupera les magasins de l'enseigne française et ceux de B&Q, la filiale bricolage de Kingfisher, conforte sa position de leader européen de la distribution d'articles de bricolage.

LE RÉALISERA un chiffre d'affaires de l'ordre de 40 milliards de francs (contre 21 milliards en 1997 pour Castorama seul), et envisage d'ores et déjà de dégager un bénéfice de 2,6 milliards.

Le groupe britannique Kingfisher prend le contrôle de Castorama

Le numéro un français du bricolage a fini par accepter les avances de son alter ego britannique. Le nouvel ensemble exploitera 430 grandes surfaces et réalisera un chiffre d'affaires de 40 milliards de francs

CINQ ANS après avoir échappé aux convoitises de Carrefour, Castorama se jette dans les bras du britannique Kingfisher. Après plusieurs années d'une cour assidue, menée par le président de Kingfisher, Sir Geoffrey Mulcahy - auquel Castorama avait pourtant refusé que Carrefour revende ses 28 % en 1993 - le numéro un français du bricolage a fini par accepter les avances de son alter ego britannique. Non sans avoir pris soin de poser de solides garde-fous. Le montage mis sur pied par les deux partenaires (lire ci-dessous) permet en effet de céder une majorité du capital de Castorama (54,6 %) à Kingfisher tout en préservant, en partie et au moins pour les deux ans et demi à venir, l'indépendance de gestion à laquelle est farouchement attachée l'entreprise française. L'accord de principe dévoilé vendredi 25 septembre doit encore être entériné par les actionnaires des deux entreprises.

Présent dans neuf pays, grâce à la complémentarité géographique de ses deux enseignes - B&Q est présent à Taiwan, Castorama au Canada, où il a racheté Réno Depot en 1997, et au Brésil -, le nouveau groupe franco-britannique pourra revendiquer la troisième place mondiale, derrière les deux géants américains que sont Home Depot (24 milliards de dollars de chiffre d'affaires) et Lowe's (10 milliards de dollars). Selon un proche du dossier, le rapprochement devrait permettre de réaliser, par le jeu des économies d'échelle et des synergies, « 400 à 500 millions de francs de réductions de coûts », et de porter à

terme la capitalisation boursière de Castorama à « 50 milliards de francs ». Bref, un changement de dimension qui valait bien une entorse à la règle d'indépendance absolue édictée par le fondateur de Castorama, Christian Dubois, et qui lui a si bien réussi jusqu'ici.

Ne cachant pas leur inquiétude, les autorités de tutelle bancaire ont commencé à se manifester. Vendredi, la Financial Services Authority de Londres a demandé à 55 établissements de l'informer de leur exposition par rapport à des fonds d'arbitrage. La Commission bancaire se préoccupe activement de ce risque. Très critique et direct, le directeur de la Commission fédérale des banques suisses (CFB), Daniel Zuberbühler, a décidé d'ouvrir une enquête sur les engagements de UBS, posant une question claire : « Comment un si grand établissement peut-il prendre de tels risques ? » Les agences de notation ont fait savoir qu'elles réexamineraient le profil de risques des grandes banques américaines et européennes. Déjà beaucoup demandent une réflexion sur le contrôle prudentiel des fonds d'arbitrages qui sont, en général, localisés dans des paradis fiscaux échappant ainsi à tout contrôle.

Si le fonds est sauvé, elles risquent de perdre le capital injecté pour le rembourser mais devraient limiter les pertes sur les autres fronts. Potentiellement, celles-ci peuvent toutefois être élevées. Car les garanties données par LTCM risquent de se révéler insuffisantes dans des marchés étroits et très nerveux.

« Ce n'est pas une prise de contrôle, mais un accord équilibré, nous sommes dans une logique de joint-venture plus que de fusion-acquisition », assure Jean-Hugues Loyer, le président de Castorama, qui souligne que l'opération a reçu l'aval du Conseil des marchés financiers. Pourtant, au lendemain du rapprochement, Kingfisher va se retrouver, en échange de l'apport de B&Q, actionnaire à 54,6 % du nouvel ensemble. Ses droits de vote seront plafonnés à 50 %, mais au terme d'une période de deux ans et demi le groupe britannique aura la possibilité de les porter à 54,6 % et de disposer « d'une voix prépondérante au sein de l'assemblée des commandités ». Dans ce cas, il sera dans l'obligation de lancer une offre publique d'achat (OPA) sur Castorama. « Aussi longtemps que Kingfisher n'exercera pas cette option, la gestion paraîtra se poursuivre », précise le communiqué de Castorama. En somme, la prise de contrôle est différée. Reste à savoir si les actionnaires des deux groupes entérineront cette « vraie-fausse » acquisition.

Déjà engagé, le recul des titres bancaires en Bourse s'est encore accéléré vendredi 25 septembre. Les actions de la Société générale et de Paribas ont perdu plus de 8 %. La CPR (Compagnie parisienne de récooptage), qui a indiqué n'avoir pas d'engagement sur LTCM, a reculé de 13,4 %. Bien qu'elle ne participe pas au plan, la BNP a perdu 7,6 % du fait qu'elle travaillait avec LTCM sur les marchés, mais sans engagement en crédit ou en capital. En outre, la baisse générale, Dexia a dû préciser qu'elle n'avait pas de risque sur LTCM.

Le naufrage de son fonds de couverture, Long-Term Capital Management, suivi de la faillite le 24 septembre (Le Monde du 25 septembre) par une intervention de la banque fédérale de New York et placé sous le contrôle d'un consortium bancaire, l'a fait entrer dans la légende noire du business américain. Sa chute est l'épicentre de l'un des plus formidables séismes financiers depuis une décennie pouvant fissurer le socle du système financier international.

Le Dresdner Bank, qui avait confié des fonds à John Meriwether, le célèbre gérant de LTCM (lire ci-dessous), a indiqué avoir perdu 800 millions de francs. Elle ne participe pas au plan de renouveau, mais son titre a décollé de 6 %, un tout petit peu moins que celui de la Deutsche Bank (-7,25 %), qui appartient, elle, au pool des quatre banques mobilisées. Barclays, qui en fait aussi partie, a perdu 4,4 %. A Wall Street, la plupart des établissements financiers américains étaient en baisse.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien. « JM » se méfie de tout le monde, en particulier des journalistes. Les banquiers en tout cas ne demandent qu'à lui prêter de l'argent pour lui permettre de se refinancer. Trop heureux de fournir des capitaux à un banquier largement supérieur à celui payé par les entreprises, primes de risque oblige. Son endettement, grâce, mais personne ne s'en inquiète. « Money Machine » avait réussi la gageure d'impressionner les responsables de la charge d'Orcon, filiale d'UBS, spécialistes de moyen terme mondiale en produits dérivés, installés à Chicago, et qui l'ont soutenu contre vents et marées. La banque suisse a été contrainte jeudi de constituer de très lourdes provisions pour couvrir ses engagements au sein de LTCM.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien. « JM » se méfie de tout le monde, en particulier des journalistes. Les banquiers en tout cas ne demandent qu'à lui prêter de l'argent pour lui permettre de se refinancer. Trop heureux de fournir des capitaux à un banquier largement supérieur à celui payé par les entreprises, primes de risque oblige. Son endettement, grâce, mais personne ne s'en inquiète. « Money Machine » avait réussi la gageure d'impressionner les responsables de la charge d'Orcon, filiale d'UBS, spécialistes de moyen terme mondiale en produits dérivés, installés à Chicago, et qui l'ont soutenu contre vents et marées. La banque suisse a été contrainte jeudi de constituer de très lourdes provisions pour couvrir ses engagements au sein de LTCM.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien. « JM » se méfie de tout le monde, en particulier des journalistes. Les banquiers en tout cas ne demandent qu'à lui prêter de l'argent pour lui permettre de se refinancer. Trop heureux de fournir des capitaux à un banquier largement supérieur à celui payé par les entreprises, primes de risque oblige. Son endettement, grâce, mais personne ne s'en inquiète. « Money Machine » avait réussi la gageure d'impressionner les responsables de la charge d'Orcon, filiale d'UBS, spécialistes de moyen terme mondiale en produits dérivés, installés à Chicago, et qui l'ont soutenu contre vents et marées. La banque suisse a été contrainte jeudi de constituer de très lourdes provisions pour couvrir ses engagements au sein de LTCM.

« Vraie-fausse » acquisition

« Ce n'est pas une prise de contrôle, mais un accord équilibré, nous sommes dans une logique de joint-venture plus que de fusion-acquisition », assure Jean-Hugues Loyer, le président de Castorama, qui souligne que l'opération a reçu l'aval du Conseil des marchés financiers. Pourtant, au lendemain du rapprochement, Kingfisher va se retrouver, en échange de l'apport de B&Q, actionnaire à 54,6 % du nouvel ensemble. Ses droits de vote seront plafonnés à 50 %, mais au terme d'une période de deux ans et demi le groupe britannique aura la possibilité de les porter à 54,6 % et de disposer « d'une voix prépondérante au sein de l'assemblée des commandités ». Dans ce cas, il sera dans l'obligation de lancer une offre publique d'achat (OPA) sur Castorama. « Aussi longtemps que Kingfisher n'exercera pas cette option, la gestion paraîtra se poursuivre », précise le communiqué de Castorama. En somme, la prise de contrôle est différée. Reste à savoir si les actionnaires des deux groupes entérineront cette « vraie-fausse » acquisition.

LES INVESTISSEURS encore prêts à prendre le risque d'être actionnaires d'une banque se font de plus en plus rares.

LES INVESTISSEURS encore prêts à prendre le risque d'être actionnaires d'une banque se font de plus en plus rares. Le coût du sauvetage organisé par quatorze banques à New York pour éviter la faillite du fonds spéculatif Long Term Capital Management (LTCM) (Le Monde du 26 septembre) a aggravé leur sentiment d'inquiétude face à un secteur qu'ils boudent depuis la fin du mois de juillet, échaudés par les risques asiatiques, russes et obligataires.

INQUIÉTUDE DES AUTORITÉS DE TUTELLE

Ne cachant pas leur inquiétude, les autorités de tutelle bancaire ont commencé à se manifester. Vendredi, la Financial Services Authority de Londres a demandé à 55 établissements de l'informer de leur exposition par rapport à des fonds d'arbitrage. La Commission bancaire se préoccupe activement de ce risque. Très critique et direct, le directeur de la Commission fédérale des banques suisses (CFB), Daniel Zuberbühler, a décidé d'ouvrir une enquête sur les engagements de UBS, posant une question claire : « Comment un si grand établissement peut-il prendre de tels risques ? » Les agences de notation ont fait savoir qu'elles réexamineraient le profil de risques des grandes banques américaines et européennes. Déjà beaucoup demandent une réflexion sur le contrôle prudentiel des fonds d'arbitrages qui sont, en général, localisés dans des paradis fiscaux échappant ainsi à tout contrôle.

Jeune trader de la célèbre maison de titres, Salomon Brothers, à l'esprit méthodique et doué pour l'arithmétique.

Jeune trader de la célèbre maison de titres, Salomon Brothers, à l'esprit méthodique et doué pour l'arithmétique. Le petit génie jouit aussi d'une autre faculté très utile, l'absence de doutes et d'états d'âme. Avec un petit staff de forts en mathématiques sortis des grandes universités, le jeune loup invente linéairement le marché de l'arbitrage sur les bons d'État. Ses colporteurs adulent un être sérieux, dénué de tout sens de l'humour et à des années-lumière de toute fantaisie, mais qui a su rester modeste malgré sa fortune. « John avait une qualité rare parmi les traders que j'ai connus chez Salomon, c'était de bien cacher ses pensées. Il parvenait à contrôler les deux sentiments qui dérangent les opérateurs, la peur et la cupidité », écrit Michael Lewis, ex-courrier de la société, dans son best-seller, « Liar's Poker ».

Meriwether, qui avait pourtant procuré des centaines de millions de revenus à sa firme. Clamant son innocence, le tsarévitch étranger verse une amende de 40 millions de dollars et s'enfuit à Greenwich, banlieue cossue du Connecticut.

Meriwether, qui avait pourtant procuré des centaines de millions de revenus à sa firme. Clamant son innocence, le tsarévitch étranger verse une amende de 40 millions de dollars et s'enfuit à Greenwich, banlieue cossue du Connecticut. Mais l'homme a de la ressource. Au moins a-t-il conservé une sorte d'autofélicie romantique que le banquier déchu va monnayer auprès de ses anciens contacts. Dont Buffet, qui, bon prince, lui met à nouveau le pied à l'étrier.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien. « JM » se méfie de tout le monde, en particulier des journalistes. Les banquiers en tout cas ne demandent qu'à lui prêter de l'argent pour lui permettre de se refinancer. Trop heureux de fournir des capitaux à un banquier largement supérieur à celui payé par les entreprises, primes de risque oblige. Son endettement, grâce, mais personne ne s'en inquiète. « Money Machine » avait réussi la gageure d'impressionner les responsables de la charge d'Orcon, filiale d'UBS, spécialistes de moyen terme mondiale en produits dérivés, installés à Chicago, et qui l'ont soutenu contre vents et marées. La banque suisse a été contrainte jeudi de constituer de très lourdes provisions pour couvrir ses engagements au sein de LTCM.

John Meriwether, génie de la finance et personnage de roman

LONDRES de notre correspondant à la City. Quelques hommes semblent avoir été créés pour écouler leurs prochains : John Meriwether était de ceux-là.

Portrait

Sans états d'âme, le patron de LTCM avait un profil de tueur sous des allures de gentleman.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien. « JM » se méfie de tout le monde, en particulier des journalistes. Les banquiers en tout cas ne demandent qu'à lui prêter de l'argent pour lui permettre de se refinancer. Trop heureux de fournir des capitaux à un banquier largement supérieur à celui payé par les entreprises, primes de risque oblige. Son endettement, grâce, mais personne ne s'en inquiète. « Money Machine » avait réussi la gageure d'impressionner les responsables de la charge d'Orcon, filiale d'UBS, spécialistes de moyen terme mondiale en produits dérivés, installés à Chicago, et qui l'ont soutenu contre vents et marées. La banque suisse a été contrainte jeudi de constituer de très lourdes provisions pour couvrir ses engagements au sein de LTCM.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien. « JM » se méfie de tout le monde, en particulier des journalistes. Les banquiers en tout cas ne demandent qu'à lui prêter de l'argent pour lui permettre de se refinancer. Trop heureux de fournir des capitaux à un banquier largement supérieur à celui payé par les entreprises, primes de risque oblige. Son endettement, grâce, mais personne ne s'en inquiète. « Money Machine » avait réussi la gageure d'impressionner les responsables de la charge d'Orcon, filiale d'UBS, spécialistes de moyen terme mondiale en produits dérivés, installés à Chicago, et qui l'ont soutenu contre vents et marées. La banque suisse a été contrainte jeudi de constituer de très lourdes provisions pour couvrir ses engagements au sein de LTCM.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien. « JM » se méfie de tout le monde, en particulier des journalistes. Les banquiers en tout cas ne demandent qu'à lui prêter de l'argent pour lui permettre de se refinancer. Trop heureux de fournir des capitaux à un banquier largement supérieur à celui payé par les entreprises, primes de risque oblige. Son endettement, grâce, mais personne ne s'en inquiète. « Money Machine » avait réussi la gageure d'impressionner les responsables de la charge d'Orcon, filiale d'UBS, spécialistes de moyen terme mondiale en produits dérivés, installés à Chicago, et qui l'ont soutenu contre vents et marées. La banque suisse a été contrainte jeudi de constituer de très lourdes provisions pour couvrir ses engagements au sein de LTCM.

« Quand vous le rencontrez, Meriwether ne vous expliquait jamais ce qu'il faisait pour l'État. Il s'en tenait à des généralités philosophiques sur l'état de l'économie mondiale. On n'apprenait pas grand-chose sur sa stratégie d'investissement ou sur ceux qui l'entouraient », confie un banquier londonien. « JM » se méfie de tout le monde, en particulier des journalistes. Les banquiers en tout cas ne demandent qu'à lui prêter de l'argent pour lui permettre de se refinancer. Trop heureux de fournir des capitaux à un banquier largement supérieur à celui payé par les entreprises, primes de risque oblige. Son endettement, grâce, mais personne ne s'en inquiète. « Money Machine » avait réussi la gageure d'impressionner les responsables de la charge d'Orcon, filiale d'UBS, spécialistes de moyen terme mondiale en produits dérivés, installés à Chicago, et qui l'ont soutenu contre vents et marées. La banque suisse a été contrainte jeudi de constituer de très lourdes provisions pour couvrir ses engagements au sein de LTCM.

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois. Includes a form for subscription details and contact information for the publisher.

CAVE A VIN SANS MOTEUR. Advertisement for a wine cellar system by NORDING, highlighting features like temperature control and humidity regulation.

DÉPÊCHES. A collection of short news items and financial reports, including mentions of RFO, EDF, and various market movements.

PLACEMENTS

LE MONDE / DIMANCHE 27 - LUNDI 28 SEPTEMBRE 1998

La baisse des droits de mutation devrait stimuler le marché immobilier

Au moment où la solvabilité des acheteurs de logements augmente grâce à la baisse des taux et à la quasi-stagnation des prix, la toute récente diminution des droits frappant l'achat d'un bien ancien devrait accélérer le redémarrage du marché

LES ACHÉTEURS de logements dont l'acte notarié a été signé après le 31 août 1998 ne paieront plus la taxe additionnelle régionale d'un montant de 1,60 %. Les promesses de vente sinées avant le 1^{er} septembre peuvent, également, donner lieu à cet allègement fiscal, à condition que l'acte authentique soit signé après cette date. La suppression de cette taxe se traduit par une baisse de plus de 15 % des frais à payer lors de l'achat d'un logement ancien. Concrètement, pour un bien d'une valeur de 1 million de francs, l'acheteur réalise une économie de 16 000 francs. Il lui reste, cependant, environ, 84 000 francs à débours, ce qui, compte tenu des niveaux de frais pratiqués chez nos voisins, demeure encore lourd. Ces droits sont de 3,5 % en Allemagne, 6 % en Belgique, 6 % aux Pays-Bas, 4 % en Italie, 6 % en Espagne et de 0 à 2 % aux Etats-Unis.

De refont en réforme, les droits de mutation ont, toujours, été élevés en France. Depuis 1983 les ventes de logements à usage d'habitation sont soumises au droit départemental d'enregistrement. Mais il faut ajouter les taxes additionnelles perçues au profit des régions et des communes. Si l'on y ajoute le salaire du conservateur des hypothèques, les frais d'assiette et de recouvrement et les frais de timbres, la somme peut dépasser 8,5 %. Avec les émoluments de notaire la totalité des frais atteignait le 10 %. Cette cascade de droits complexes a souvent été critiquée.

Contrairement à la baisse temporaire des droits qui a eu lieu entre juillet 1995 et janvier 1997, la suppression de la taxe régionale est définitive. Pour le ministère de l'économie et des finances, la mesure temporaire s'était traduite par un déficit budgétaire élevé pour

Les nouveaux droits de mutation

DROIT DÉPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT (1)	TAXE ADDITIONNELLE PERÇUE AU PROFIT DE LA COMMUNE	TAXE ADDITIONNELLE RÉGIONALE	FRAIS D'ASSIETTE ET DE RECOURS POUR L'ÉTAT (2)	SALAIRE DU CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES (3)	FRAIS DE TIMBRES (4)	ÉMOLUMENTS DUS AUX NOTAIRES (5)
4,20 % à 5 %	1,20 %	1,60 %	0,105 % à 0,125 %	0,10 % à 0,15 %	variables	0,80 % à 1,40 %
inchangé	inchangée	supprimée	inchangés	inchangé	variables	inchangés

(1) Variable selon les départements (5 % à Paris) (4) 19 francs par page timbrée
 (2) Cas frais sort de 2,50 % du droit départemental (5) La TVA est à ajouter
 (3) 5% y a inscription d'une hypothèque ou non

l'Etat, sans avoir eu sur le marché d'autre impact que « de simples effets d'oubain ou d'anticipations d'achats ». Les droits de mutation à titre onéreux payés au cours de chacune de ces années n'avaient pas varié fortement. De 3,086 milliards de francs en 1994, ces droits étaient passés à 3,076 milliards en 1995, à 2,762 milliards en 1996 et à 2,362 milliards en 1997.

UNANIMITÉ DES PROFESSIONNELLS La baisse fait cette fois l'unanimité des professionnels. Ils espèrent, par ce biais, une relance du marché de l'ancien. La Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) qualifie cette baisse de « grande victoire ». Pour Philippe Audras, président de cette organisation professionnelle « la France disposait jusqu'à présent de droits de mutation sans commune mesure avec ses voisins européens, notamment la Grande-Bretagne et l'Allemagne, où les frais sont très faibles. La mesure

prise par le gouvernement va dans le bon sens. Sans inflation, il faut, aujourd'hui, dix ans pour amortir les droits de mutation. Ces droits sont un frein à la mobilité des achats immobiliers pour les salariés et fonctionnaires qui sont, fréquemment, mutés, et à qui s'impose la location ».

Patrick-Michel Khider, coprésident du réseau d'agences immobilières Laforêt Immobilier, souligne que « cette baisse n'est pas énorme en valeur absolue, mais réduit l'écart entre le neuf et l'ancien ». Selon lui, ses effets vont devenir visibles très prochainement : « Il y aura, de ce fait, une grande fluidité du marché qui devrait voir son stock augmenter. Il est à noter que les biens sur lesquels la baisse est la plus significative sont ceux de 1 million et plus et que le financement par crédit ne prenant jamais en compte les frais, ceux-ci sont forcément financés par l'apport personnel. Grâce à cette baisse, l'apport personnel sera donc moins important ».

Charles-Marie Jotras, vice-président de D. Réau, spécialiste de l'immobilier parisien haut de gamme, accueille lui aussi favorablement cette mesure : « Alors que le marché de l'habitation parisien est depuis quelque temps dans une phase de retournement, ce coup de pouce va le rendre plus dynamique. Nous devrions constater une accélération du mouvement au cours du dernier trimestre 1998. La baisse profite pleinement à l'acheteur, mais

elle se répercute, positivement, sur le vendeur puisque le net disponible est augmenté. » Laurent Dumas, PDG de Transneubles, société spécialisée dans la rénovation d'ancien, apporte un petit bémol à l'enthousiasme général : « Indéniablement cette mesure va dynamiser le marché. Mais il faut espérer qu'elle n'aura pas d'effet pervers sur les prix et que les vendeurs ne seront pas tentés de les tirer vers le haut ».

La suppression de la taxe régionale s'accompagne, en outre, d'un réaménagement des droits de mutation payés par les professionnels. Ceux-ci avaient le choix entre supporter des droits de 18,585 % sur l'immeuble acheté ou monter une structure sociale qui leur permettait de payer des droits plus faibles. Mais la mise en société n'était pas toujours possible pour des raisons techniques ou juridiques. Cette dualité de régime pénalisait, aussi, les plus petites sociétés ne pouvant pas faire des montages complexes.

Le régime d'imposition des cessions de locaux professionnels est réaménagé et soumis à un taux uniforme de 4,80 %. Michel Bressot, promoteur et PDG de la Financière Rive Gauche, souligne

que : « pour les professionnels de l'immobilier, la mesure la plus importante est la baisse des droits de mutation de 18,585 % à 4,80 % concernant la revente des biens immobiliers professionnels, et, notamment des bureaux. Pour la revente d'un immeuble de bureaux de 100 millions de francs, elle permet d'économiser pratiquement 14 millions de francs. Cette mesure a une double conséquence. D'une part, elle contribue à accroître la valorisation financière des patrimoines immobiliers professionnels et devrait se traduire dans les cours de Bourse des sociétés immobilières cotées par une amélioration de leurs performances. D'autre part, au niveau de la rotation des patrimoines et de l'intervention des fonds d'investissement français ou internationaux, elle devrait contribuer à une amélioration de la fluidité du marché et donc de son équilibre ».

Pour les achats effectués par les particuliers, la mise en œuvre des nouvelles modalités est immédiate dès le 1^{er} septembre. Les acheteurs n'acquitteront plus la taxe régionale.

Bernard Le Court

Assurance-vie : le « casse-tête » du nouvel impôt

Si vous effectuez un retrait total ou partiel après huit ans sur votre contrat assurance-vie, les intérêts plus-values dégagés à partir du 1^{er} janvier par les versements effectués à compter du 26 septembre 1997 seront soumis à l'impôt sur le revenu, sauf exceptions.

FISCALITÉ au-delà de 30 000 francs pour une personne seule ou de 60 000 francs pour un couple marié. Vous avez la faculté d'opter pour le prélèvement libératoire au taux de 7,5%. Cette option doit être exercée auprès de l'établissement payeur au plus tard au moment de l'établissement des revenus. A défaut, vous devrez ajouter les intérêts plus-values imposables à vos autres revenus soumis au barème progressif de l'impôt. Dans le cas où vous avez choisi le prélèvement libératoire, les revenus taxables supporteront d'emblée l'impôt de 7,5 % sans qu'il soit tenu compte, dans un premier temps, de l'abattement de 30 000 francs ou 60 000 francs. Par rétablissement de l'équilibre, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt qui viendra en déduction de votre impôt sur le revenu. Son montant sera égal à 7,5 % des intérêts taxés mais convertis par l'abattement (1). Exemple : vous avez souscrit votre contrat en 1991. Le 15 février 2001, vous effectuez un rachat partiel

comportant 30 000 francs d'intérêts taxables. A cette occasion, vous optez pour le prélèvement libératoire de 7,5 %. Le 15 septembre de la même année, vous effectuez un nouveau retrait comportant 40 000 francs d'intérêts taxables sans opter pour le prélèvement libératoire. En exerçant l'option pour le prélèvement libératoire, vous aurez payé « d'office » un impôt de 2 250 francs (7,50 % sur 30 000 francs) alors que vous n'auriez dû acquitter que 750 francs (7,50 % x 10 000 francs) compte tenu de l'abattement de 60 000 francs auquel vous avez droit si vous êtes marié. L'administration fiscale vous restituera donc le trop-perçu de 1 500 francs par l'intermédiaire d'un crédit d'impôt qui s'imputera sur le montant de votre impôt sur le revenu. Autre hypothèse : vous avez opté pour le prélèvement libératoire pour l'ensemble des revenus que vous avez perçus. Dans ce cas, votre crédit d'impôt se monte à 4 500 francs (7,5 % x 60 000 francs). Enfin, si vous avez opté pour l'intégration des intérêts imposables à vos autres revenus, seuls 10 000 francs (70 000 francs - 60 000 francs) seront taxables au barème progressif. (1) Le crédit d'impôt ne s'applique pas si vous optez pour le prélèvement libératoire sur la seule fraction des intérêts qui excède l'abattement de 30 000 francs ou 60 000 francs.

Laurent Edelmann

DÉPÊCHES

■ COB : la Commission des opérations de Bourse met en garde le public français contre les activités de la société allemande Alpha KapitalService GmbH. Cette mise en garde fait suite à une enquête menée par la COB sur cette société basée à Kehl en Allemagne. Elle propose des investissements dans un produit dénommé Phoenix Managed Arcium, présenté sous la forme d'un fonds d'investissement basé sur la spéculation d'options sur les marchés à terme américains.
 ■ PRIVATISATION : la part de 22 % du capital de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), qui doit être introduite en Bourse en octobre, sera au prix de 149 francs pour les particuliers et de 153 francs pour les institutionnels, a annoncé le ministère de l'économie. L'offre à prix ferme en France destinée aux personnes physiques a commencé le jeudi 24 septembre et s'achèvera le jeudi 1^{er} octobre.



La CNP entre en Bourse

Souscrivez dès maintenant auprès de votre intermédiaire financier

Jusqu'au 1^{er} octobre 1998, devenez actionnaire du premier assureur de personnes en France

Parce que la CNP gère 533 milliards de francs pour le compte de plus de 14 millions d'assurés.

Sa capacité d'innovation, nourrie par 150 ans d'expérience, lui permet de développer une gamme complète de produits adaptée aux attentes de la clientèle et à l'évolution de la société. Elle couvre l'ensemble du marché grâce, notamment, à de solides partenariats, avec La Poste, les Caisses d'Épargne, le Trésor Public. Depuis 9 ans, le résultat net de la CNP connaît une progression régulière. **devenir actionnaire de la CNP, c'est investir dans une entreprise solide, dynamique et rentable.**

149 Francs

(Prix de l'action dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme)

Pour toute information sur la CNP et sur l'opération, tapez <http://www.cnp.fr> ou appelez gratuitement le **N° Vert 8 000 544 544**

Un document de référence enregistré et une note d'opération visée par la COB sont disponibles, sans frais, auprès des intermédiaires financiers et de la CNP



سكدا من لامل

La Bourse de Paris est désorientée

REVUE DES ACTIONS

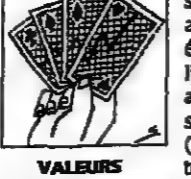
Table with columns: ÉNERGIE, 25-09-98, Diff. Includes entries like Elf Aquitaine, Esso, Total, Elf.

Table with columns: PRODUITS DE BASE, 25-09-98, Diff. Includes entries like Air Liquide, CFF Ferrailles, Eramet.

Table with columns: CONSTRUCTION, 25-09-98, Diff. Includes entries like Bouygues, Cimex France, Colas.

Table with columns: BIENS D'ÉQUIPEMENT, 25-09-98, Diff. Includes entries like Alcatel, Bull, Carbone Lorraine.

« TOUS LES MARCHÉS qui ne sont pas sans risques sont considérés comme des marchés émergents », estime le broker américain Paine-Webber dans une étude récente.



VALEURS (-3,54 % le lundi 21, et -2,09 % le vendredi 25 septembre). Au total, l'indice CAC 40 a perdu 4,46 % en une semaine, à 3 310,59 points.

L'action France Télécom est parvenue à surmonter. Mais la citadelle est assiégée: vendredi 25 septembre, le titre a reculé de 4,7 %.

Le secteur financier français est particulièrement exposé en ce moment. Quelques semaines après avoir avoué des pertes impor-

tantes sur les marchés russe et asiatiques, les banques françaises ont été confrontées à l'élargissement sans précédent de l'écart de rendement entre les taux d'intérêt exigés pour les dettes des entreprises (considérées comme risquées) et les taux des obligations d'Etat.

L'aversion au risque étant générale, seules les obligations des Etats occidentaux sont avidement recherchées. Résultat, les taux d'intérêt à long terme allemand et français battent régulièrement des records de baisse à 3,92 % et 4,09 %.

Table with columns: AUTOMOBILE, 25-09-98, Diff. Includes entries like Renault, Peugeot, Citroën.

Table with columns: AUTRES BIENS DE CONSOMMATION, 25-09-98, Diff. Includes entries like BIC, Charreurs, Clarif.

Table with columns: INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE, 25-09-98, Diff. Includes entries like Bongrain, Danone, Eridania Béghin.

Table with columns: DISTRIBUTION, 25-09-98, Diff. Includes entries like Bazar Hôt. Ville, Carrefour, Casino.

Table with columns: AUTRES SERVICES, 25-09-98, Diff. Includes entries like Accor, Altran Techno, Axa CA.

Table with columns: IMMOBILIER, 25-09-98, Diff. Includes entries like Bull Invest, Finetel, G.P.C.

Table with columns: SERVICES FINANCIERS, 25-09-98, Diff. Includes entries like Axa, B.N.P., C.C.F.

Table with columns: SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT, 25-09-98, Diff. Includes entries like Bolloré Techno, Ceres Europ.Reim, CGIP.

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 18 septembre

Table with columns: Libellé, Organisme promoteur, Rang, Perte % à 3 mois, Rang, Perte % à 6 mois, Valeur liquid.

Grandes stabilités pour les sicav montaires

ALORS QUE les fonds investis en actions pâtissent de la chute des places boursières et que ceux misant sur les obligations des pays occidentaux profitent de la baisse des taux d'intérêt, les sicav monétaires ont prouvé d'une rassurante régularité.

Elles affichent une performance quasiment identique depuis notre dernier classement. Mais le porteur doit se contenter d'un maigre rendement. Sur un an, les sicav de trésorerie ne rapportent, en moyenne, qu'un peu plus de 3 %, moins qu'un banal Livret A, fiscalité déduite. Pis, l'écart entre les fonds les moins performants, souvent les plus chargés en frais, et ceux qui ont adopté un mode de gestion plus dynamique a considérablement diminué.

CPR Mobidiv, une des meilleures sicav monétaires pour sa progression sur un an, a réduit son avance par rapport à la moyenne des fonds. La stratégie de diversification sur des obligations offrant un rendement plus élevé s'est avérée pénalisante au mois d'août et a été abandonnée depuis. Quant à l'instabilité d'actions dans l'actif de la sicav, elle n'est plus de mise depuis que les marchés ont montré leurs premiers signes de faiblesse à la mi-juillet.

Le gestionnaire de la sicav consacre désormais la quasi-totalité de son portefeuille à des titres offrant les meilleures signatures. Pour tenter de grignoter quelques points de performance, les gérants de sicav monétaires essaient néanmoins de tirer parti de la moindre opportunité. Au cours de l'été, Nathalie Onado a augmenté au maximum la sensibilité de la sicav dont elle a la responsabilité. Cyll Plus, en mettant en portefeuille des obligations d'une durée de vie de deux ans qui ont un peu profité du fort mouvement de baisse des taux observé durant l'été. La gérante détient également des parts de fonds communs de créances qui offrent un rendement supérieur à ceux que l'on peut espérer sur le marché monétaire.

Etienne Dubourg, le gérant de Monnaie Protocel CT, a lui aussi, augmenté la sensibilité de sa sicav. Il a, d'autre part, eu recours aux asset swaps. Cette technique consiste à « troquer » des titres contre la garantie de recevoir une rémunération fixée à l'avance. Ainsi, par exemple, le gérant a échangé des obligations américaines contre l'assurance de recevoir un rendement égal au taux du marché monétaire plus une marge de 20 points de base.

BAISSE DE L'INFLATION

Toutefois, ces techniques employées pour tenter de profiter la rémunération des sicav monétaires ne peuvent être efficaces que dans des doses homéopathiques. Dans le cas contraire, un gérant irait à l'encontre de la philosophie de ce type de produit qui consistait à rémunérer la trésorerie des investisseurs en toute sécurité. Les détenteurs vont donc devoir se saisir encore pour longtemps de demandes proches de 3 %.

Au début de l'année, la reprise économique et l'arrivée de l'euro avaient laissé croire aux gérants que les taux du marché monétaire allaient remonter progressivement dans les pays du « noyau dur » de l'Europe, la France et l'Allemagne en particulier. Ils pensaient que le rythme de la croissance allait conduire les autorités monétaires à durcir leur politique monétaire pour prévenir tout retour de l'inflation. De plus, les observateurs pensaient qu'une remontée des taux allemands et français serait nécessaire pour faciliter l'entrée de pays comme l'Espagne, l'Italie ou l'Irlande, qui connaissent des taux d'intérêt plus élevés.

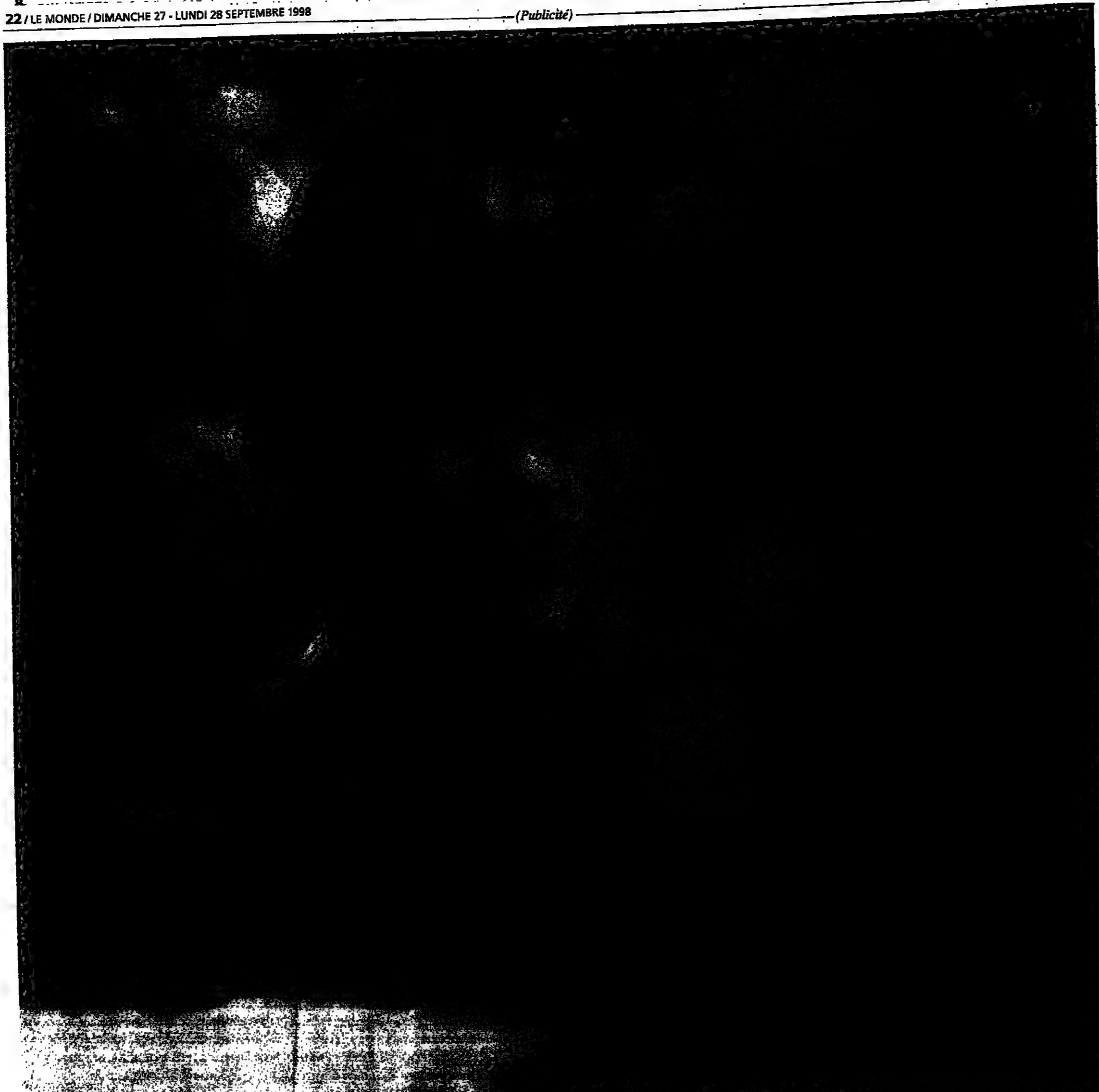
Ce scénario n'est plus de mise. L'inflation est à son niveau le plus bas en France et en Allemagne. La baisse attendue des résultats ces sociétés laisse penser que la croissance devrait être moins soutenue que prévu en Europe. Enfin, il semble désormais acquis que la mise en place de la monnaie unique européenne se réalisera avec les taux d'intérêt qui prévalent dès le cœur de l'Europe. Ceux qui détiennent des sicav monétaires peuvent même s'attendre à une baisse des rendements dans les prochains mois. « Si la Réserve fédérale américaine baisse ses taux, il est probable que les banques centrales européennes suivront », juge Nathalie Onado.

Joël Mori

LES PLACES BOURSIÈRES POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Vertical text on the right edge of the page, partially cut off.

هكذا من الإهمل



il faut sauver le soldat ryan

LE CARACTÈRE TRÈS RÉALISTE ET LA CRUAUTÉ DE CERTAINES IMAGES DE GUERRE SONT DE NATURE À HEURTER LA SENSIBILITÉ DU PUBLIC ET NOTAMMENT LES JEUNES SPECTATEURS

Europe 1

Le tri des arrière-bour



Article text in French, partially legible, discussing social or political issues.

HEBERTOT Pâtelier

œuvre célèbre de
Claude GRUMBIER
mise en scène
Gilles BOURDET
Wojtek PSZONIAK
Marianne EBIN

LA PRESSE OUVRIÈRE ?
01 43 87 23 23

SAISON MUSICALE 98/99

En retrait du monde, l'Abbaye Royale de Fontevraud offre depuis plusieurs années son vaste espace de silence et de paix aux musiques classiques et extra-européennes : sous l'égide d'interprètes rares qui y croisent leurs expériences, leurs pratiques et leurs aspirations, elle invite à traverser siècles et cultures afin d'aller plus avant dans l'intégralité d'une œuvre ou dans les arcanes d'un style musical. Cet itinéraire tracé de novembre à juin autour de week-ends thématiques réserve à chacun la découverte de répertoires insoupçonnés et de musiciens exceptionnels. Cette nouvelle saison se partagera entre une approche plurielle de la mélancolie et exhaustive des trios avec piano de Beethoven, une initiation festive aux musiques d'Égypte et virtuose à celles de l'Hade, une histoire de la Nativité et plusieurs récits de la Passion, enfin un regard sélectif sur le Siècle d'Or espagnol et sur la musique de chambre française de la fin du XIX^e siècle.

Abbaye Royale de Fontevraud



L'ABBAYE

Le Centre Culturel de l'Ouest a été créé en 1975 à l'initiative de la Région des Pays de la Loire qui contribue, depuis cette date, à la restauration de l'Abbaye de Fontevraud. Centre culturel de rencontre, le C.C.O. assure, aux termes d'une convention signée avec l'État, la gestion et la mise en valeur de cette cité monastique fondée en 1101 par Robert d'Arbrissel.

Pour tout renseignement sur les activités du Centre Culturel de l'Ouest (spectacles, concerts, visites, stages...) Tél. 02 41 51 73 52 • Fax 02 41 38 15 44

Hôtel et restaurant du Prieuré Saint-Lazare à l'intérieur de l'Abbaye Tél. 02 41 51 73 16 • Fax 02 41 51 75 50

TARIFS DES CONCERTS
Tarif normal : 120 F • Tarif réduit : 100 F
Abonnement possible

LA MÉLANCOLIE

OCTOBRE 1998

Pour ouvrir sa saison, l'Abbaye de Fontevraud convie musiciens, philosophes, historiens et médecins à confronter leur approche de la mélancolie : concerts et conférences envisageront, dans la perspective d'un regard pluriel, ce vagabondage équivoque des sens et de l'esprit frôlant parfois les confins de la folie.

Bien avant l'avènement du spleen romantique, la mélancolie suspend poètes et musiciens dans une attention propice à la création et est l'âme d'une musique sonnante aux appels du cœur. Ses instruments de prédilection ? La voix et la viole de gambe, aux inflexions si proches du souffle humain, auxquelles sont dédiées des partitions d'une rare splendeur - les *Lachrime* de Dowland par exemple, variations aux mille vertus consolatrices d'une âme éplorée.

Ce week-end exceptionnel mettra en lumière l'une des révélations de cette saison : l'Ensemble Dædalus. "Accompagnés de cordes pincées et frottées, les voix de l'ensemble sont magnifiques de variété de couleurs et de subtilité musicale. [...] L'intonation est d'une perfection irréprochable." (*Le Monde*)

samedi 17 • 17 h 00 • conférences
Benito Boccardo - "Éléments de grammaire mélancolique"
Bernardino Fantini - "Vibrations et passion. Les modèles mélancoliques des effets de la musique à la fin du XVII^e siècle"

samedi 17 • 21 h 00 • concert
ENSEMBLE DÆDALUS
sous la direction de ROBERTO FESTA
Dowland *Lachrime*, Trabaci, Frescobaldi, Wilbye...

dimanche 18 • 14 h 30 • conférence
Jackie Pigeaud
"La survie de la tradition de la musicothérapie antique"

dimanche 18 • 16 h 00 • concert
ENSEMBLE DÆDALUS
sous la direction de ROBERTO FESTA
Desprez, Narvaez, Rore, Castro...

AUX HORIZONS DU NIL / MUSIQUES DE L'INDE

NOVEMBRE 1998 - MAI 1999

Pratiques comme un art où rites sacrés et gestes quotidiens sont traditionnellement liés, les musiques d'Égypte et d'Inde paragent une même joie irradiante, une même richesse héritées de leurs ancêtres. Patrimoine inaliénable aujourd'hui bouleversé par de jeunes talents charismatiques, elles rayonnent comme l'âme de deux mondes fascinants.

samedi 28 novembre • 21 h 00
LÈS MUSICIENS DU NIL

dimanche 29 novembre • 16 h 00
HUSSEIN AL-BECHARI
ET SON ENSEMBLE
CHEIKH AHMAD BARRAYN
ET SON ENSEMBLE

samedi 1^{er} mai • 21 h 00
SHASHANK
ET SON ENSEMBLE

dimanche 2 mai • 17 h 00
ZAKIR HUSSAIN
ET SON ENSEMBLE

JORDI SAVALL

MAI 1999

Intense période créatrice, le XVI^e siècle voit fleurir en Espagne une musique au tempérament rude mais chaleureux, grisée des parfums capiteux et des saveurs après artisés par le soleil. Ce sont les polyphonies de Morales, Guerrero et Victoria - un art vocal, une science instrumentale gagnés par une ardeur à jouer, une ferveur à chanter. Ce sont aussi les chants des sibylles, baignés de l'atmosphère nocturne et surnaturelle du rite des origines. Jordi Savall et Montserrat Figueras livrent à Fontevraud les fruits de leur travail de référence.

samedi 15 • 21 h 00
Les voix humaines
JORDI SAVALL viole de gambe
Bach, Marais, Hume, Sainte-Colombe...

dimanche 16 • 17 h 00
Les chants de la Sibylle
LA CAPELLA REIAL DE CATALUNYA
sous la direction de JORDI SAVALL
Cabanilles, Càreres, Flecha...

Une histoire de la nativité

Miroir de la magie de Noël et des premiers pas sur terre d'un enfant déjà Dieu, l'*Histoire de la Nativité* de Schütz est un véritable chef-d'œuvre de musique et de vie. L'ENSEMBLE SAGITTARIUS - spécialiste du compositeur allemand à qui il emprunte le nom latin et consacre nombre de ses programmes - poursuit, sous la direction de MICHEL LAPLÉNTIE, son intégrale entamée à Fontevraud il y a cinq ans. Il dépile les volets successifs de ce récit construit sur les textes saints de Luc et de Matthieu, qui compte parmi les pages les plus émouvantes de la musique baroque.

dimanche 13 décembre 1998 • 16 h 00

INTÉGRALE Les trios de Beethoven

Concentrée sur les années 1793 à 1811, la composition des trios avec piano de Beethoven reflète l'affirmation d'un style en même temps que le passage d'un siècle : balayant les canons classiques instaurés par Haydn et Mozart, Beethoven déploie des thèmes inspirés, des harmonies éclatantes et des couleurs contrastées - autant de qualités "symphoniques" souvent soulignées. Pour les interpréter, le TRIO WANDERER, l'une des meilleures formations de sa génération : ses membres sont jeunes, téméraires et artistes jusqu'au bout de l'archer.

samedi 15 et dimanche 14 mars 1999 • 21 h 00, 11 h 00 et 16 h 00

Festival de Pâques

MARS ET AVRIL 1999



Du mercredi au samedi saint préluant au bouleversement de Pâques, l'Abbaye de Fontevraud vit en musique la Passion du Christ : les plus grands artistes d'aujourd'hui, flambeaux de l'interprétation du répertoire baroque, accompagnent l'Homme-Dieu dans l'intimité de sa souffrance en relevant quelques-unes des plus belles pages inspirées par le sacrifice pascal. Avec eux, leçons des ténèbres, lamentations et déplorations sont l'expression magnifiquement renouvelée du drame nous entre la vie et la mort.

mercredi 31 mars • 21 h 00
Lamentations pour la semaine sainte
COLLEGIUM VOCALE DE GAND
sous la direction de PAUL VAN NEVEL

jedi 1^{er} avril • 21 h 00
Les grands motets de Bach
LA PETITE BANDE
sous la direction
de SIGISWALD KUIJKEN

vendredi 2 avril • 21 h 00
La liturgie du vendredi saint
ENSEMBLE LA COLOMBINA

samedi 3 avril • 16 h 00
Autour du Stabat Mater de Vivaldi
MARTIN ORO contre-ténor
ENSEMBLE 415
sous la direction de CHIARA BANCHINI

dimanche 4 avril • 11 h 00
Messe de Pâques

Avec Franck, Fauré et Chausson,

la fin du XIX^e siècle avance, en France, des écritures qui renouvellent considérablement l'approche de la musique : l'harmonie classique est pensée en couleurs, les lignes mélodiques s'épurent jusqu'au silence, les formes se glissent hors des cadres. Ils ouvrent ainsi la voie à des générations de compositeurs en quête d'une tradition émanée des canons romantiques. Une équipe exceptionnelle pour ce passage en douceur d'un siècle à l'autre : RENAUD (violin) et GAUTIER CAPUÇON (violoncelle), MICHEL DALBERTO (piano) et le QUATUOR CASTAGNERI

samedi 19 et dimanche 20 juin 1999 • 21 h 00 et 17 h 00

COMMENT S'Y RENDRE ?

L'Abbaye de Fontevraud est située entre Saumur et Chinon. Vous pouvez vous y rendre :

par le train TGV Paris/Saint-Pierre-des-Corps puis train jusqu'à Saumur.

TGV Paris/Angers puis train jusqu'à Saumur.

par la route Autoroute A 11 puis A 85, sortie Bourgueil.

Autoroute A 10, sortie La Thibaudière, puis D 751 vers Chinon.

Les manifestations du Centre Culturel de l'Ouest reçoivent l'aide de la Région des Pays de la Loire, du Département de Maine-et-Loire, du Ministère de la Culture et de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites ainsi que le soutien de la Région Poitou-Charentes, des départements d'Indre-et-Loire, de Loire-Atlantique, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Vienne. Apportent également leur concours les établissements de vins de Saumur Gratiens-Meyer, la Fondation Yves Rocher, le Crédit Mutuel Anjou et France Télécom Fondation d'entreprise.

هذامن للإصل

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

- 23.00 Le Médailleur fatal... 0.40 Le Journal... 2.05 Die Drei...

GUIDE TÉLÉVISION

- DÉBATS: 16.10 Le Monde des idées... MAGAZINES: 19.00 Histoire parallèle... DOCUMENTAIRES: 20.35 Telenovelas...

NOTRE CHOIX

18.35 TMC Brigade volante... Si elle n'attire jamais le niveau des Cracker, Suspect numéro 1...

PROGRAMMES

- TÉLÉVISION: 18.05 Sous le soleil... FRANCE 2: 18.45 1000 enfants vers l'an 2000... FRANCE 3: 18.20 Questions pour un champion...

FILMS DU JOUR

- 17.30 L'impossible Monsieur Bébé... 18.00 Le Jardin du diable... 18.20 Le Cerr-volant bleu...

GUIDE TÉLÉVISION

- DÉBATS: 12.10 et 23.10 Le Monde des idées... DOCUMENTAIRES: 17.30 La Quête du futur... MAGAZINES: 9.30 Journal de la création...

NOTRE CHOIX

10.45 France 3 Montagne Finis les exploits, place aux montagnards

PROGRAMMES

- TÉLÉVISION: 13.55 Formule 1... FRANCE 2: 13.30 Vivement dimanche... FRANCE 3: 13.35 Les Quatre Dromadaires...

Le Monde... Le Monde... Le Monde... Le Monde... Le Monde...

Hervé Harpoutian

En clair jusqu'à 14.05... En clair jusqu'à 20.35...

